1861. — N° 84. CXVIe ANNÉE Samedi 19 Octobre.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

Prix de l'abonnement:

Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6»—
» expéd. franco par la poste » 7»—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3»50
» par la poste, franco » 4»—
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n°3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.

Prix des annonces:

Pour 2 insertions, de 1 à 4 lignes, 50 centimes.
» » de 5 à 7 » 75 »
» » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.
Pour 3 insertions, de 1 à 4 lignes, 75 centimes.
» » de 5 à 7 » 1 franc.
» » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.
Tout envoi doit être affranchi.

NEUCHATEL. — Observations météorologiques. — Octobre 1861.

Jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades. 9 h. du m.	Minim.	Maxim.	Baromètre en millim. réduit à 0. Midi.	Eau tombée d^s les 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMT. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.
15	10	8,5	12	727,7	0,0	Calme.	Couvert.	2,638	16,5
16	11,8	9,6	14,8	728,6	0,1	Id.	Nuageux.	2,641	16,2
17	11,8	9,5	15,5	726,4	0,0	Bise faible.	Couv., clair.	2,654	16

EXTRAIT

DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 17 octobre 1861.

FAILLITES.

1. Les créanciers du citoyen Jules Rauss, dont la masse est en faillite à la Chaux-de-Fonds, sont péremptoirement assignés à comparaître le 26 octobre 1861, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, dès les 9 heures du matin, pour suivre aux errements de cette faillite

2 Par ordre du tribunal civil du district du Val de-Travers, les créanciers inscrits au passif des masses en faillite ci-après, sont péremptoirement cités à se rencontrer à la maison-de-ville de Môtiers-Travers, le 8 novembre 1861, pour procéder à la reddition des comptes du syndic et, cas échéant, prendre part aux répartitions de l'actif, savoir: 1° Pour celle de Auguste Meyer, épicier, à 10 heures du matin. 2° Pour celles de Jean Rieder, cordonnier, François-Louis Jeanfavre, horloger, et J.-Auguste Chevalley, instituteur, à 2 heures de relevée.

3. Le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a prononcé le décret des biens et dettes de Mad. Marie-Josèphe née Sourrier, femme séparée de biens de Philibert Huguenin, originaire du Locle, marchande de poterie à la Chaux-de-Fonds, et en a renvoyé la liquidation au juge de paix. En conséquence tous les créanciers et intéressés à cette masse sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds, dès le 21 octobre prochain au 23 novembre, ce dernier jour jusqu'à 4 heures du soir. Ils sont de plus requis de se présenter à l'hôtel de ville du dit lieu, le lundi 25 novembre prochain, à 9 heures du matin, pour assister aux opérations de cette liquidation.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

4. Les héritiers ab-intestat du cit. Julien Peytieu, originaire du Locle, domicilié à St-Blaise, où il est décédé le 7 octobre courant, ayant obtenu sous bénéfice d'inventaire l'investiture de sa succession, le juge de paix de Saint-Blaise fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis le 17 octobre courant au 16 novembre prochain, ce dernier jour jusqu'à 4 h. du soir. La liquidation s'ouvrira à St-Blaise le 20 novembre prochain, à 9 heures du matin.

Les héritiers sont: 1° Le citoyen Alexandre Peytieu, fils du défunt, majeur, domicilié à Besançon; 2° Alexandre et Cécile Huguenin-Dumittan, petit-fils et petite-fille du défunt, représentés par leur tuteur le citoyen Auguste Huguenin-Dumittan; 3° Lise, Bélisaire et Julie Huguenin-Dumittan, petit-fils et petites-filles du défunt, représentés par le citoyen Bélisaire Huguenin-Dumittan, comme tuteur naturel de ses trois enfants. Il ont été invêtus le 11 octobre 1861.

5. Les héritiers ab-intestat de Jonas-Henri Renaud, graveur sur bois et propriétaire, demeurant à Bôle, fils de feu Jaques Renaud, originaire de Rochefort, décédé au dit Bôle le 15 août dernier, ayant demandé et obtenu sous bénéfice d'inventaire l'investiture de sa succession, le juge de paix du cercle de Boudry fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de paix depuis le 18 octobre au 9 novembre prochain, ce dernier jour jusqu'à 4 heures du soir. La liquidation s'ouvrira à l'hôtel-de-ville de Boudry le lundi 11 novembre à 9 h. du matin

Les héritiers sont: Jean-Louis Duvoisin, Caroline Petitpierre, Ferdinand-Henri et Louise Schorpp, Henri Bron, Louis et Henri-François Comte, Marie née Comte, femme de François-Louis Tanner, David et David-Samuel Tétaz et Louise née Tétaz, femme d'Edouard Décoppet.

Ils ont été invêtus le 28 septembre 1861.

TUTELLES ET CURATELLES.

6. La justice de paix de la Chaux-de-Fonds a, dans son audience du 23 août dernier, nommé le citoyen Charles-Ulysse Sandoz, notaire et avocat, à la Chaux-de-Fonds, curateur de Julie née Perret, veuve de Edouard Humbert-Droz, demeurant en ce lieu, en remplacement du citoyen Rognon, notaire, actuellement domicilié à Chez-le-Bart.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES DIVERSES.

7. A l'instance du citoyen Frédéric Jequier, serrurier, à Fleurier, agissant en qualité de tuteur juridique aux trois enfants mineurs de feu Ch.-Louis Vaucher, de Fleurier, nommément Charles-Louis-Sylvain-Edouard Vaucher, Jules-Emile-Henri Vaucher, et Elvina Vaucher, il sera signifié à Elise née Reng, veuve du dit Ch.-Louis Vaucher et mère des dits enfants, domiciliée on ne sait où, que l'instant se présentera devant la justice de paix de Môtiers-Travers siégeant à l'hôtel-de-ville du dit lieu, en sa séance du samedi 9 novembre prochain, à 2 heures après-midi, pour demander à cette autorité de retirer à la dite veuve Vaucher née Reng la tutelle naturelle de ses enfants susnommés, qu'elle a abandonnés à Fleurier, d'où elle est partie au mois de juin 1859, sans avoir dès-lors donné de ses nouvelles.

Fin de l'extrait de la Feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

VENTE D'IMMEUBLES.

8. Vendredi 1er novembre prochain dès 7 heures du soir, à l'hôtel de la Couronne à Auvernier, mad. veuve d'Auguste Galland-Evard et son fils exposeront en vente par voie d'enchères publiques, les immeubles ci-après:

1° Une maison de deux étages, avec jardin contigu, située au haut du village d'Auvernier; cette maison, dans l'intérieur de laquelle des réparations majeures ont été faites récemment, est agréablement située et sur la grand'route;

2° Une vigne aux **Sagnardes**, territoire d'Auvernier, contenant environ 6 ouvriers anciens;

3° Une dite au même lieu, contenant 3 ouvriers, dont $1^1/_2$ en rouge;

4° Une dite **au nord de la première**, de la contenance de $^2/_3$ d'ouvriers en rouge;

5° Un terrain en nature de verger planté d'arbres fuitiers, **en bise de la première vigne**; ce terrain peut être usagé comme pépinière pour les poudrettes, qui y réussissent très-bien.

6° Un terrain en nature de plantage situé au **Crêt de Célard,** territoire de Colombier.

S'adresser, pour voir ces immeubles, à mad. veuve Galland-Evard, à Auvernier, dans la maison sus-mentionnée.

Société de Construction de Neuchâtel.

VENTE DE MAISONS.

9 L'administration de la Société de construction de Neuchâtel, exposera en vente à la minute, dans ses bureaux au faubourg, le 15 novembre prochain, à 3 heures après-midi, les maisons neuves ci-après-désignées:

1° Rue Purry, côté ouest, une maison (n° 5 du plan) à l'angle sud-est du massif, ayant 2 étages sur le rez-de-chaussée et comportant 5 logements de 7 pièces outre les dépendances

2° Rue du Môle, les maisons n°s 3 et 4 du plan, au centre du massif, 3 étages sur le rez-de-chaussée, logements de 5 pièces au n° 3, et de 7 pièces au n° 4, avec dépendances.

3° Rue de l'Industrie, côté nord, deux maisons contiguës: 2 étages sur le rez-de-chaussée, logements de 5 pièces et dépendances, plus, jardin au midi, cour et terrasse au nord.

Pour connaître les conditions de vente et visiter ces immeubles, s'adresser au siége de la Société.

A VENDRE.

10 A vendre de la marne, qui est un très-bon engrais pour la vigne, à 75 c. le char, prise aux Repaires, près de l'ancien gibet de Neuchâtel. S'adr. à Edouard Giroud, boulanger, à Peseux.

Liquidation

sous l'ancien hôtel de la Balance.

11. Le soussigné continue la liquidation de ses marchandises consistant en mérinos, mandarine, orléans, flanelle, tartan, peluche, tartanelle, milaine, cotonne, toiles de coton, foulards, fichus, etc., etc.

H. Chautems.

12. Samuel Loup, maître ferblantier en cette ville, a l'honneur de rappeler à ses pratiques et au public de la ville et des environs, qu'il a transporté son domicile, ainsi que son atelier, à la Grand'rue, n° 9, et il saisit cette occasion de se recommander pour tout ce qui concerne son état. — Il vient d'ouvrir dans la même maison, entrée sur la rue du Seyon, un magasin de faïences et verrerie en tous genres, qui se recommandent par la qualité et la modicité des prix.

13. Pour cause de départ, à vendre une paire de chevaux, 5 ans, race du Nord, bien dressés et bien acclimatés. S'adresser à M. DuPasquier-Jequier, à Cortaillod.

14. A vendre, 2000 bouteilles bon vin blanc de Neuchâtel, des années 1857, 58 et 59, à 85 c la bouteille. S'adr. rue des Moulins, n° 14, au premier étage.

15 On trouvera tous les samedis des **tripes** chez Henri Breithaupt, à Port-Roulant.

16 On offre à vendre une paire de chevaux noirs, race d'Erlenbach, parfaitement sûrs. S'adresser à M. Reynier, à Anet.

AVIS

17. On trouve toujours d'excellents vins fins et de table, blancs et rouges, de France et de Neuchâtel, vieille eau de cerise, rhum, cognac et des liqueurs fines diverses, le tout au plus bas prix possible, chez Wohlgrath, au *Fidèle Berger*, rue de l'Hôpital.

18. Mad. **Rosette Meyer-Richard,** maison F. Vuthier-Vuthier, continuant à liquider le solde de son fond de magasin, offre à des prix excessivement réduits les articles suivants:

Un grand choix de beaux rubans taffetas, et de rubans velours soie en différentes couleurs; voiles et voilettes depuis fr 1»50 jusqu'à fr. 8; des chapeaux d'étoffe et de paille en différentes couleurs, non garnis, depuis 2 à 5 fr. Des couronnes d'épouse et un beau choix de fleurs, au-dessous des prix de fabrique; plumes et pompons pour chapeaux; cols brodés, diverses façons; toilettes en tulle et en mousseline brodés, avec manches assortissantes; coiffures en tulle blanc et en noir, brodées; plaques et boutons pour manteaux; passementerie et galons en différentes couleurs, à 50 % de rabais; dentelles en coton, diverses largeurs: quelques filets au cordonnet avec perles, à fr. 2. Encore quelques manteaux en bon drap.

Pour accélérer la liquidation finale de ces articles, ils seront cédés à des prix exceptionnellement avantageux pour les acheteurs.

19. A vendre, une paire de beaux pistolets, très-sûrs, presque neufs, avec cassette en bois dur et accessoires, pour le prix de fr. 150. — Une botte de l'invention de M. le Dr Junod, de Paris, toute neuve, système perfectionné, propre surtout pour un médecin ou un hôpital. Le bureau de cette feuille indiquera.

AVIS.

20. Mme veuve Lingle, rue Pury, n° 4, prévient le public qu'ayant plusieurs articles à vendre dans un bref délai, à des prix très-réduits et au comptant, elle en ouvrira la vente du 20 au 30 courant, passé ce terme, les articles non vendus seront retirés. En conséquence elle invite le public à profiter de la circonstance pour faire des achats à bas prix

Mme Lingle annonce en même temps à son honorable clientèle, que l'on trouvera toujours et en tout temps, dans son magasin, un choix varié dans la haute nouveauté.

21. Henri Zwahlen, à la Pêche, près de Monruz, offre à vendre 7 à 8 mille poudrettes de 2 ans, bon plant, dont 5 à 6 mille de blanc et le reste en rouge.

22. A vendre, par tonneau et par brande, au pressoir rue des Moulins, n° 33, du moût blanc, provenant d'un des meilleurs quartiers des environs de la ville.

23. Le citoyen Jean Lambert, demeurant à Gorgier, offre à vendre une vingtaine de tilleuls, beaux pieds, pour planter. S'adresser à lui-même.

24. Faubourg du lac, n° 10, d'occasion : un joli buffet en chêne pouvant servir pour bibliothèque, une table de toilette en marbre, à deux places; armoires et buffets en sapin, deux lits complets à deux personnes et un lit complet à une personne, ce dernier en noyer. Des bancs et des outils de menuisier, que l'on céderait à bon compte; on se charge de rendre les bancs et les outils en bon état, si messieurs les amateurs en avaient envie.

En vente également plusieurs petits fourneaux en fonte et en fer.

Fabrique et magasin de meubles,

en tout genre,

faubourg du lac n° 10.

André Mansfeld, ébéniste-tapissier,

Offre à l'honorable public un grand choix de meubles à des prix très-modérés, plusieurs ameublements de salon en différents bois, meubles pour salles à manger et chambres à coucher

Fauteuils en tous genres : fauteuils confortables à mécanique, fauteuils Voltaire, crapauds, Louis XV, gondoles, petits fauteuils anglais, fauteuils lambrequins, etc., etc.

Tables à coulisses, tables rondes, tables forme Louis XV, grandes et petites tables de sofas, tables à jeu, tables de bureau, tables à ouvrage, tables de toilette et tables de nuit.

Bureaux-secrétaires, bureaux de dame, chiffonnières, lavabos chemin de fer en marbre, et plusieurs commodes.

Canapés de différents genres, causeuses à la renaissance, lits de repos.

Bois de lits à la renaissance et ordinaires, avec leurs sommiers élastiques.

On fournit également les lits complets, à choix des marchandises. On trouve aussi au détail, tous les articles de literie, édredon, duvet, plume, laine, crin, coutil, etc.

Meubles de fantaisie, chauffeuses, fumeuses, tabourets de piano, étagères, pouffs, caisses pour bois en acajou.

On a l'avantage de trouver aussi dans le même magasin, des étoffes pour meubles, nouvelles, élégantes et ordinaires, et fournitures de rideaux.

Le même se recommande pour la confection des rideaux et pour tout autre ouvrage de son état de tapissier; il espère contenter l'honorable public, par la solidité de son ouvrage et la modicité de ses prix.

---

26. On offre de beaux coings, et de belles reine-claudes sèches, au Tertre, n° 1.

GRANDE LIQUIDATION

de draperies.

J. Brunschwig, place Purry, sous le Cercle national, liquidera dès à-présent son grand choix d'articles pour hommes, consistant en draps noirs et couleurs, velours montagnac, double-face, castor, etc., pour par-dessus, pantalons, haute nouveauté; englisch coating cloth pour habillements complets; un assortiment de nuances en velours laine; cuirs-laine de toutes couleurs; draps de Berne, 30 pièces tricot et cottelingue forts, articles du midi de la France, très-avantageux pour la campagne. Un choix de gilets velours de soie, etc.

Tous ces articles, sauf quelques pièces, sont nouveaux et du meilleur goût.

Les prix sont côtés au prix de facture, et marqués en chiffres connus.

AVIS IMPORTANT. Pour opérer un prompt écoulement, les ventes au dessus de fr. 100, auront droit à un escompte de 6 pour cent.

M. Brunschwig se recommande pour son beau choix de nouveautés pour robes d'hiver, ainsi que sa confection pour dames, qui, cet hiver, dépasse tout ce qu'on a eu jusqu'à ce jour. Grands talmas depuis fr. 2»75

CONFECTION SUR MESURE.

Vente de pendules.

28 Ch.-Fr. Humbert-Droz, horloger, offre à vendre une belle pendule de salon, un régulateur et plusieurs cartels de différents genres, en marbre, en bronze doré et en bois plaqué; il tient aussi chaînes, cordons, clefs, verres et glaces, le tout à bon compte. Il saisit cette occasion pour se recommander à nouveau pour les rhabillages de montres dans tous les genres, ainsi que pendules et cartels; ses prix sont modérés et ses ouvrages garantis. Son magasin est toujours rue du Coq-d'Inde, n° 4. Le même offre à vendre une belle grande volière avec un beau merle.

---

29. A vendre, un **gros char à brancard,** avec échelles et brecettes, déposé à la cour de la Balance. S'adr. au bureau d'avis.

---

30. Un fourneau potager en fonte avec tuyaux, à vendre. S'adr. rue du Seyon, 15, au rez-de-chaussée.

31. Dès aujourd'hui, on peut avoir de la **grosse truite de l'Areuse** en s'adressant franco au Dr Vouga, à Chanélaz

---

32. De rencontre, à vendre un grand bureau en chêne en bon état. S'adresser chez Jean Sommer, maître-menuisier ébéniste, rue des Epancheurs, 4.

ON DEMANDE A ACHETER.

33 On demande à acheter un paravent S'adresser chez Jaques Reuter, tapissier, vis-à-vis l'hôtel-de-ville.

---

34. On demande à acheter, de rencontre, une brande en bon état, vernie si possible. S'adr. à Attinger, imprimeur, à Neuchâtel.

---

35. On achètera du grapillage au magasin d'épicerie de Louis Delay, maison Nagel, rue du Seyon.

A LOUER.

36. A louer une jolie mansarde meublée, avec ou sans la pension Maison Neuve, appartement n° 6.

---

37. On offre à louer, pour tout de suite, une bonne cave. S'adr. rue du Château, 10, deuxième étage.

---

38. A louer, dès Saint-Martin ou Noël, un petit logement avec un grand jardin. On donnerait la préférence à des personnes sans enfants. S'adr. au bureau d'avis.

---

39. A louer, pour Saint-Martin prochaine, un logement avec jardin situé à Valangin. S'adresser au bureau d'avis.

---

40. A louer, une petite chambre meublée. S'adr. rue du Musée, n° 4, au rez-de-chaussée.

---

41. A louer, dans le bas du village d'Auvernier, dès le 24 octobre prochain, un appartement ayant vue sur le lac, composé de trois chambres, une cuisine, galetas et cave. S'adr. au sieur Claude Vuagneux, au dit lieu

---

42. A louer, une belle chambre meublée, indépendante, pour un ou deux messieurs. S'adr. au 2me étage, 11, rue des Moulins.

---

43. A louer, dès-maintenant, une belle chambre meublée se chauffant. S'adr. rue St-Maurice, 4, au second étage.

---

44. A louer une chambre meublée se chauffant, rue des Moulins, n° 27, 2me étage, sur le derrière.

---

45 A louer, de suite, un excellent pianino de Paris, au cabinet de musique de mesdames Lehmann sœurs.

---

46 La Commune de Chézard et St-Martin offre à louer pour le 11 novembre prochain, ou, si cette époque ne convenait pas, pour Noël, la boulangerie de son hôtel, renfermant tous les ustensiles nécessaires à l'exploitation de cet établissement, qui comprend, outre la boulangerie proprement dite, un local pour le débit du pain, et deux chambres qui peuvent se chauffer.

Les amateurs sont invités à se rencontrer en assemblée de commune au Petit-Chézard, le samedi 2 novembre prochain, à 1 heure après-midi.

Chézard, le 14 octobre 1861.

Au nom de la Commune,
Ulysse Tripet, secrétaire.

---

21. **FEUILLETON.**

UNE JAMBE DE MOINS

Episode de la guerre d'Italie.

XIII

LES DEUX BLESSÉS.

Je comptais attendre que mon héros à la jambe de bois fût de retour à Limoges pour m'occuper directement de lui, jaloux que j'étais de vous éviter un nouveau déplacement. Assez d'autres, d'ailleurs, ont été explorer les champs de bataille; assez d'autres vous ont minutieusement décrit toutes les péripéties de ces grandes journées, la position des armées, la situation des lieux, les plaines et les collines. Je mets en fait que celui qui a lu tout ce qui s'est imprimé au sujet de la victoire de Solferino en sait plus long que beaucoup de ceux qui y ont contribué. Mais, outre que le capitaine de Bussière peut encore tarder quelque temps et que je dois supposer que vous êtes aussi pressé que moi de le revoir, je crois qu'il va se passer en Italie, dans la ville même où l'a conduit le sort de la guerre, quelque chose qui a plutôt trait à mon récit qu'aux intérêts généraux de l'Europe. Vous allez donc avoir l'obligeance de prendre avec moi le chemin de fer. Je vous préviens que nous voyageons à grande vitesse et que, si beaux que soient les lieux que nous parcourons, il n'y a pas moyen de s'arrêter un moment pour les voir. Nous nous rendons à Brescia. Quand le wagon du chemin de fer nous manquera, je vous prêterai les ailes de mon imagination, véhicule aussi commode et non moins rapide, et dès que nous serons entré dans la ville, je vous mènerai tout droit à l'hôpital.

Vous n'avez pas oublié, j'espère, que notre capitaine a écrit à sa mère qu'il était à Brescia, dans un hôpital, avec son camarade Hector Trumeau. Nous voici dans cet hôpital, qui est encombré de blessés; Français, Piémontais, Autrichiens même sont entassés les uns sur les autres. L'humanité ingénieuse a multiplié la place qui manque : où il avait cinquante lits, il y en a cent. Je regarde tous ces pâles visages : aucun ne me rappelle les traits que je cherche, mais tous me sont sympathiques, parce qu'ils expriment une noble souffrance, et je serais tenté de m'arrêter à chacun. Je m'informe cependant. On me dit que le capitaine Louis de Bussière est sorti de l'hôpital depuis deux jours et qu'il a été transporté chez la comtesse Orosini.

Nous pénétrons dans cette maison, et c'est à se croire encore à l'hôpital. Il y a dans chaque chambre trois ou quatre lits; chacun de ces lits est occupé par un officier français ou piémontais plus ou moins grièvement blessé. Les uns sont jeunes, les autres sont vieux, mais les jeunes dominent. Nous ne tardons pas à découvrir, très-confortablement installés dans une chambre au premier étage, nos deux lieutenants de Lorient, qui sont aujourd'hui le capitaine de Bussière et le capitaine Hector Trumeau. Par quelle voie miraculeuse la Providence les a-t-elle conduits dans l'hôtel de la comtesse Orosini? Par la voie d'une personne qui les a comblés, dans les premiers moments, des soins les plus intelligents et les plus maternels, par la voie de l'excellente Mme Chamblain, la femme de leur colonel, lequel, par parenthèse, vient de passer général de brigade.

Ils étaient tombés à peu de distance l'un de l'autre, Hector aveuglé par le sang qui coulait d'une blessure reçue au visage, Louis frappé à la jambe et incapable de se tenir debout. C'était dans un instant suprême où chacun, chef ou soldat, était à son devoir et ne pouvait songer qu'à soi; la mêlée était terrible. Louis aperçut Hector qui se débattait dans ses ténèbres de sang, et il se traîna en rampant jusqu'à lui.

« Trumeau, lui dit-il, laissez-moi monter sur vos épaules, et tirons-nous en comme nous pourrons, car nous n'avons plus rien à faire ici.

— C'est vous, Bussière? répondit l'autre. Montez. Je n'y vois goutte, vous me conduirez; on m'a bel et bien éborgné des deux yeux. Sapristi! que c'est gênant! »

Ils se mirent en marche, l'un portant l'autre, au milieu des balles qui sifflaient, des bombes qui éclataient de toute part, et ils ne tardèrent pas à arriver à une ambulance où ils trouvèrent Mme Chamblain en costume de cantinière. Ce fut elle qui débarbouilla le visage du brave Hector et qui lui rendit la vue, pendant qu'un chirurgien s'occupait de son camarade; ce fut elle encore qui aida à les installer le plus commodément possible sur le chariot qui devait les conduire à Brescia. Aussi Hector disait à son compagnon, en s'éloignant de l'ambulance:

« Elle a du bon, et l'uniforme lui va. Je n'oublierai jamais que c'est elle qui m'a pansé et emmaillotté comme je suis là. Ne vous gênez pas, au moins, Bussière, et appuyez-vous sur moi tout à votre aise, car notre calèche n'est pas douce. Vous souffrez beaucoup, hein?

— Oui, répondit Louis. Ma pauvre mère! S'il m'arrivait quelque chose, je vous recommande bien de lui faire parvenir ce petit médaillon brisé qui m'a préservé la poitrine. Ahi! Mais vous souffrez aussi, vous?

—Ça me cuit un peu, et j'ai la tête lourde, voilà tout. Si le sang ne m'avait aveuglé, j'aurais pu me battre encore. Quel guignon d'avoir été forcé de quitter la partie pour une égratignure! »

Le lendemain, vers le soir, Mme Chamblain, rassurée sur le sort de son mari, arrivait elle-même à Brescia et passait la nuit à l'hôpital auprès de Louis de Bussière dont la blessure, aggravée encore par le voyage, nécessitait une prompte opération. Elle eut pour lui le dévouement d'une sœur de charité et ne se conduisit pas moins bien à l'égard d'Hector Trumeau qu'une forte fièvre forçait à garder le lit. Mais, comme les convois de blessés affluaient de tous côtés, que l'hôpital regorgeait de monde et qu'il pouvait résulter de cet encombrement plus d'un obstacle au complet rétablissement de ses protégés, Mme Chamblain résolut d'aller leur chercher par la ville quelque autre local mieux approprié à leurs besoins.

On lui parla de la comtesse Orosini qui avait recueilli dans son hôtel quelques officiers supérieurs; elle se rendit chez elle et lui proposa militairement ses deux malades. La comtesse, voyant qu'elle entendait l'italien, lui dit qu'elle ferait avec plaisir ce qu'on désirerait, mais que toutes ses chambres étaient prises, sauf une, et elle chercha en même temps à lui faire comprendre ce qu'il y avait d'imprudent pour une femme jeune encore à recevoir chez elle tant d'hommes dont les blessu-

46. A louer, pour Noël, un beau logement de 4 chambres avec les dépendances nécessaires. S'adr. à Mad. veuve François Rieser, à l'Ecluse.

47 A louer, pour le 10 novembre, rue de la Place d'Armes, 5, une cave meublée, contenant 20 à 25 bosses. S'adr. au propriétaire.

48. A louer de suite ou pour Noël, un magasin pouvant être utilisé comme bureau ou pour tout autre emploi. S'adr à Fritz Jacot, épicier, rue de l'Industrie, près de la gare.

49. A louer, une chambre meublée. S'adr. rue du Temple-neuf, n° 9, second étage.

50 Une jolie chambre meublée avec la pension, chez M. Jeanneret, à Tivoli

51. A louer pour Noël, un logement composé de trois chambres et dépendances, rue St-Maurice, 3. S'adr. pour les conditions à Mad. Savoye, dans la dite maison.

ON DEMANDE A LOUER.

52 On demande à louer en ville, une pinte ou cabaret déjà établi, pour Noël ou St-Georges prochain. S'adresser à M. Th. Prince, épicier, rue du Seyon.

OFFRES DE SERVICES.

53. Une demoiselle française, de moralité, et munie de bonnes recommandations, désirerait se placer comme fille de chambre ou bonne d'enfants, dans une famille respectable; elle pourrait entrer de suite, soit à Neuchâtel, à Genève, ou dans la Suisse allemande. S'adr. au bureau d'avis.

54. Deux jeunes lucernoises qui savent servir à table, cherchent des places de sommelières dans un restaurant ou dans un hôtel, en ville ou à la campagne. Ayant le désir d'apprendre le français, elles se contenteront d'un modique salaire. S'adr. à Catherine Dula, à l'hôtel du Poisson, à Neuchâtel.

55. Une fille de 23 ans et de toute moralité, parlant le pur allemand, désirerait se placer de suite comme bonne ou pour faire un ménage. S'adr. au bureau de placements, maison Neuve, n° 1.

56. Une bonne nourrice désire se placer de suite. S'adresser chez Mad. la ministre Junod, à Serrières.

57. Une jeune fille de ce canton, âgée de 18 ans, cherche une place de bonne d'enfant ou pour s'aider dans un magasin. S'adresser au bureau de cette feuille.

58. Une personne parlant les deux langues, domiciliée à Neuchâtel, aimerait trouver quelques ménages à faire. S'adr. chez Jean Schwab, rue des Moulins, 9, au 1er étage.

59 Une domestique, 27 ans, parlant les 2 langues, cherche à se placer de suite comme femme de chambre ou pour tout faire dans un ménage. Elle a de bons certificats. S'adresser au bureau d'avis.

60 Une cuisinière allemande, sachant les 2 langues, désire une place dans un hôtel ou une maison bourgeoise; elle est munie de bons certificats. S'adresser au magasin n° 37, rue des Moulins.

61. Une bonne nourrice, 27 ans, cherche à se placer de suite. S'adr. à Mlle Petitpierre, sage-femme, à Neuchâtel.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

62. On cherche une bonne nourrice. S'adr. à Mad. Secretan, rue de l'Industrie, n° 4, à Neuchâtel, qui indiquera.

63. On demande une jeune fille de 15 à 16 ans, pour faire les commissions, et à laquelle on apprendrait l'état de giletière; on exige qu'elle sache déjà coudre. S'adr. au bureau d'avis.

64. On demande pour de suite une bonne cuisinière sachant le français et les petits soins du ménage; inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adresser à l'auberge de l'Union, à Fontainemelon.

65. Une cuisinière munie de bonnes recommandations trouverait à se placer pour Noël prochain, chez Mad Leuba-Mentha, à Colombier.

66. Une personne de toute moralité, sachant faire un bon ordinaire, trouverait à se placer de suite chez Mad. Louise Verdan-Courvoisier, aux Isles.

67. On demande pour de suite une fille de 30 à 40 ans, munie de bons certificats, pour faire un ménage tout ordinaire à la campagne. S'adresser au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

68. Perdu près de Cormondrêche, pendant la nuit du mardi 8 octobre, 3 gerles, dont 2 portent les initiales H. Z; la troisième porte en grandes lettres *Pettavel* La personne qui pourrait en donner des indices est priée de le faire savoir à H. Zwahlen, à la Pêche, contre récompense.

69. Perdu pendant les vendanges, 4 gerles, 3 portent le nom Schäffer et l'autre porte les initiales S F soit Samuel Favarger. La personne qui pourrait indiquer où elles sont, est priée d'en aviser Edouard Pernod, au Chalet, près Saint-Blaise.

70. On a perdu mardi soir, en ville, une boîte lépine 14 lignes, cuvette d'argent. On est prié de la rapporter au bureau de cette feuille.

71. Le citoyen Abram Berthoud invite la personne qui a eu soin d'enlever sa veste de milaine déposée mercredi 9 courant, à midi, sur le mur bordant la propriété de Mlle Philippine Bovet, à Areuse, de bien vouloir la lui envoyer à son domicile à Boudry. Il sera très-reconnaissant envers cette personne qui est connue, ceci en évitation des désagréments qui pourront lui advenir.

72 Perdu, lundi soir 14 courant, entre Cornaux et Neuchâtel, un carton renfermant des boîtes de montres en argent et des mouvements. Le rapporter, contre récompense, au bureau de cette feuille, à Neuchâtel, ou à M. Eug. Perret, hôtel de la Campagne, à la Chaux-de-Fonds.

AVIS DIVERS.

AVIS. — L'hôtel des Alpes prendra dès le 1er novembre, des pensionnaires avec logement si on le désire, à des prix modérés Il se chargera aussi pour l'hiver des dîners en ville.

74 On désirerait emprunter 8000 francs sur bonne seconde hypothèque. S'adr. au bureau d'avis.

Chemin de fer Franco-Suisse,

ERRATA dans les indicateurs publiés le 15 courant:

Page 2, train 42, lisez:

Arrivée à Besançon 8 h. 50 m.; arrivée à Dijon à 8 h 55 m.

Page 7: le train 23 n'a pas d'arrêt à Gorgier, Bevaix, Boudry, Cornaux et Cressier.

Photographie.

76. L'atelier provisoire de Maleszewski, élève de Vuagnat, est au palais Rougemont. Cartes de visite à 12 fr. la douzaine On opère depuis 9 heures à 3 heures.

Réclamation.

77 Les personnes qui, dans les environs de Peseux, se sont servies pour leur usage, de gerles marquées Mx, sont informées pour leur gouverne qu'elles aient à les rapporter, non sur le bord des chemins où elles avaient été déposées par les voituriers pendant la vendange, mais à Neuchâtel, au pressoir de Messieurs de Merveilleux, rue Saint-Honoré, n° 5.

MAGASIN DE MUSIQUE

et d'instruments,

de J.-G. Krompholz,

à Berne.

La maison de musique que j'ai établie depuis plusieurs années, se réjouit d'un crédit toujours plus étendu que je crois devoir à la confiance croissante dont l'honorable public m'honore C'est pour être agréable à beaucoup de mes clients, qu'en outre des conditions d'abonnement connues jusqu'ici, j'ai établi encore d'autres abonnements extraordinaires avec une prime, ainsi que c'est l'usage dans les grandes villes d'Allemagne et de France.

En payant un prix d'abonnement minime en proportion de la prime, l'abonné peut prendre tout ce qui paraît en fait de musique, d'abord moyennant son abonnement et s'approprier ensuite, pour la valeur de la prime fixée, la musique qui lui convient. — Ce sera la manière la plus commode de se procurer une belle et exquise bibliothèque de musique.

Pour les conditions des abonnements, tant ordinaires qu'extraordinaires, des prospectus sont délivrés gratis au dit magasin.

L'établissement hydrothérapique

de Chanélaz

Restera ouvert pendant l'hiver pour cures d'eau froide et autres traitements, douches, bains chauds et bains de vapeur.

80 Dimanche 27 octobre, danse publique au Guillaume-Tell, à Valangin. Il y aura bonne musique.

---

res, grâce à Dieu, n'étaient point mortelles. Sur quoi Mme Chamblain lui répondit qu'une femme ne pouvait être nulle part plus en sûreté qu'au milieu de l'armée française. Elle s'éloigna là-dessus et revint au bout d'une heure, avec ses deux blessés que des hommes du peuple portaient sur des civières. Elle les installa tous deux dans une belle et vaste chambre, et les quitta pour aller rejoindre le général Chamblain, non sans les avoir recommandés tout particulièrement à l'humanité de la comtesse Orosini.

Je dois dire que la comtesse Orosini ne sachant pas le français et nos jeunes guerriers ne parlant pas l'italien, elle ne put leur dire grand'chose. Il en résulta nécessairement quelque froideur dans leurs rapports. Elle se reposa sur sa femme de chambre du soin de veiller à ce que rien ne leur manquât, et elle se dévoua de préférence à des blessés capables de lui exprimer leur reconnaissance. La situation des deux capitaines n'avait donc rien de bien récréatif. Quant à Louis, il tombait à chaque instant dans de noires tristesses en songeant à tout ce qu'une jambe de moins pouvait lui faire perdre. Le médecin avait beau lui dire que la plaie était superbe qu'il répondait de tout; le camarade Hector avait beau se livrer à toutes les excentricités de sa conversation; Louis leur répondait à peine ou feignait de dormir pour pleurer plus à son aise. Ce jeune lion était faible comme une femme pour les choses du cœur. La lettre qu'il avait écrite à sa mère et qui affectait tant de calme et de résignation était, certes, bien loin d'être l'expression de sa pensée. Il en attendait pourtant la réponse avec une impatience fiévreuse que les retards forcés de la poste en de telles circonstances devaient accroître encore. Toutes les fois que la caméristé entrait dans la chambre, il lui demandait en silence, de son regard le plus doux, s'il n'y avait pas quelque chose pour lui, et la pauvre fille, qui comprenait cette attente muette, aurait volontiers sacrifié un mois de ses gages pour pouvoir lui remettre ce qu'il désirait.

Un matin enfin, notre cher blessé retrouva quelques lueurs d'espérance et de bonheur. La lettre de sa mère dont nous avons déjà dit quelque chose à nos lecteurs, arriva; Mme de Bussière apprenait à son fils, comme nous l'avons vu déjà, que Lucie savait tout et que son cœur n'était point changé. Le pauvre garçon couvrit le papier de baisers et de larmes.

XV

LES PREMIERS MOMENTS DU RETOUR..

Je ne vous raconterai pas le voyage du capitaine de Bussière à travers le Piémont et la France; je ne vous dirai pas toutes les sympathies qu'il inspira sur la route, toutes les mains inconnues qui s'honorèrent de presser sa main, toutes les gracieuses offres de services qui lui furent faites, tant le courage et le malheur, unis surtout à la jeunesse et à l'agrément du visage ont de puissance pour attendrir et intéresser les hommes! Quand je dis les hommes, il est bien entendu que je parle également des femmes, et je m'empresse d'ajouter que notre héros put lire plus d'une fois dans de jolis yeux une compassion plus marquée encore, qui fut loin de lui déplaire. Il s'accoutuma de plus en plus, en voyageant, à sa nouvelle jambe, et en arrivant à Lyon il descendait déjà de wagon assez lestement et sans recourir à l'aide de personne. Nous allons prendre les devants, nous allons le précéder à Limoges de quelques heures, et nous le retrouverons lorsqu'il mettra enfin le pied (c'est bien le pied qu'il faut dire) dans cette ville où s'est écoulée son enfance, où son cœur s'est épanoui à l'amour, où sa mère et sa fiancée l'attendent.

Mme de Bussière n'avait pu encore se résoudre à confesser aux parents de Lucie l'amputation que son fils avait dû subir. Mais, comme bien du temps s'était déjà passé, et que Louis pouvait, en revenant à l'improviste, leur révéler trop brusquement la vérité, elle se décida enfin à en parler à Mme Dupré. Celle-ci l'écouta avec tous les signes d'une profonde surprise et d'une sincère douleur, elle se fit répéter plusieurs fois la chose, comme si elle n'en pouvait croire ses oreilles, elle s'attendrit sur le sort du pauvre garçon et mêla ses larmes à celles de la mère. Mme de Bussière reprit confiance: elle se dit que Mme Dupré avait bien réellement de l'affection pour Louis, et que tout était sauvé. Mme Dupré portait, en effet, au jeune de Bussière tout l'intérêt qu'elle était capable de porter à quelqu'un qui ne la touchait pas directement; mais elle était, avant tout, une femme positive et pratique. Elle n'eut pas plus tôt réfléchi un quart d'heure à la confidence qu'on venait de lui faire, qu'elle se dit que c'était malheureux sans doute, qu'elle en était désolée, mais que maintenant sa fille ne pouvait plus épouser Louis. Elle fut très-étonnée de découvrir que Lucie était dans les dispositions contraires. Elle essaya de lui faire comprendre que tout était changé, que cette jambe de moins ôtait à Louis toute chance d'avenir et qu'une jeune fille comme elle ne pouvait épouser un invalide: rien n'y fit, Lucie s'obstina dans sa constance. Mme Dupré, inquiète, se tourna alors du côté de son mari. Elle lui fit part de ce qu'elle avait appris et des idées romanesques qui troublaient la tête de leur fille. M. Dupré répondit froidement que ces idées étaient la conséquence naturelle d'un sentiment qu'on avait eu tort de laisser naître; qu'on aurait du combattre l'amour de Lucie quand il en était temps encore, et réfléchir, avant tout, à quoi était chaque jour exposé un jeune homme qui suivait la carrière des armes. Mme Dupré lui demanda si c'était pour avoir le plaisir de la contrecarrer qu'il avait l'air d'approuver à cette heure ce qu'il désapprouvait la veille. Il répliqua qu'il ne l'approuvait pas davantage, mais qu'il voulait voir par lui-même avant de se prononcer. Il s'ensuivit une querelle très-vive, dans laquelle les reproches amers et les mots piquants ne furent pas épargnés, et Lucie, qui s'était interposée en vain, brisée par ces émotions, et se voyant en présence d'un danger tout à fait inattendu, prit la fièvre vers le soir et ne put fermer l'œil de toute la nuit.

Le lendemain elle voulut se rendre chez Mme de Bussière: sa mère le lui défendit. L'innocente enfant se contenta de répandre un torrent de larmes. M. Dupré survint et s'informa de ce qu'elle avait. Mme Dupré lui expliqua qu'elle ne pouvait laisser sa fille aller, sans elle, dans une maison où l'on attendait un jeune homme qui pouvait revenir d'un moment à l'autre. M. Dupré objecta qu'il n'était pas encore revenu, et la querelle recommença. La jeune fille se vit forcée, pour les calmer, de déclarer elle-même qu'elle n'irait pas chez Mme de Bussière et demanda seulement qu'on lui permît d'envoyer la Jeanneton, qui lui rapporterait les nouvelles, s'il y en avait.

(La suite au prochain N°)

81 **Le bureau de placement, maison Neuve, n° 1, à Neuchâtel,** peut constamment procurer des places pour commis, valets de chambre, cochers, sommeliers, sommelières, filles de magasin, femmes de chambre, cuisinières et en général pour toute espèce de domestiques. Il se recommande en outre à toutes les familles, maîtres d'hôtels ou particuliers, qui pourraient avoir besoin de domestiques fidèles munis de bonnes recommandations et bien au fait de leur service Enfin, il se charge du placement de jeunes personnes des deux sexes dans des pensionnats, tant de la ville que de l'étranger.

GUSTAVE **SANDOZ,**

horloger *rhabilleur,*

rue du Seyon, 3, à Neuchâtel,

Rhabille les montres et les pendules en tous genres et garantit une année. Il répare aussi la bijouterie.

83. Dans un village près de Neuchâtel, on demande pour de suite un jeune homme robuste, auquel on apprendrait l'état de boucher; pour plus amples informations, s'adresser au bureau d'avis.

ON NE PAYE QUE FR. 6

en espèces ou contre remboursement

pour obtenir une demi action pour le tirage du 20 et 21 novembre de la

grande distribution des gains capitaux.

Cette dernière contient en général plus de 14,000 gains parmi lesquels se distinguent ceux de ev. florins **200,000, 100,000, 50,000, 30,000, 25,000, 20,000, 15,000, 12,000, 10,000, 5000, 4,000, 3,000, 2,000, 1,000,** etc. — (**Une action entière coûte 12 fr. et un quart 3 francs**). — Les gains seront versés en argent comptant par la maison de banque soussignée dans toutes les villes suisses. — Les prospectus et listes seront envoyés gratis. — Pour toutes demandes, s'adresser directement à

NB. On y vend également des actions de Bade et de la Hesse, au prix le plus juste.

STIRM et GREIM,
banquiers, à Francfort s/M.

SOCIÉTE DES BATEAUX A VAPEUR

du lac de Neuchâtel.

SERVICE D'HIVER

à partir du 15 octobre 1861.

MORAT-NEUCHATEL.

Service des dépêches

COINCIDENCE { à Neuchâtel, avec les trains du Franco-suisse.
à Morat, avec les diligences fédérales pour Berne, Fribourg, Payerne

Départ de Morat,	9 h.	—	du matin.	Départ de Neuchâtel,	2 h.	45 m.	du soir.
Passage à Sugiez,	9	17	»	Passage à Cudrefin,	3	10	»
» à la Sauge,	9	51	»	» à la Sauge,	3	24	»
» à Cudrefin,	10	05	»	» à Sugiez,	3	58	»
Arrivée à Neuchâtel,	10	30	»	Arrivée à Morat,	4	15	»

PRIX DES PLACES:

De Morat à Neuchâtel et vice-versa, premières fr. 2, — Secondes fr. 1»50.

Les transports entre le port, la gare de Neuchâtel et réciproquement, sont effectués par les omnibus de l'administration des postes. — Les bureaux de poste de Berne et de Fribourg, délivrent des billets directs pour Paris, par Morat et Pontarlier.

Réciproquement, la gare de Paris (Bercy), ainsi que le bureau de poste de Neuchâtel, délivre des billets directs pour Berne et Fribourg.

BILLETS DE RETOUR, à moitié prix, valables pour trois jours.

Les bagages sont transportés gratuitement. — Transport des marchandises au taux du tarif.

Restaurant à bord. — Les salons sont chauffés.

EMPRUNT

de la ville de Neuchâtel,

tirage du 1er novembre prochain.

On peut se procurer des obligations originales de cet emprunt, **valables pour tous les tirages**, jusqu'à ce qu'elles sortent, au prix de fr. 10»75 la pièce, chez le soussigné.

Lettres et argent franco — Rachat des titres après le tirage, au cours du jour.

ALBERT BOVET, rue Purry, 4.

87. Un bon aubergiste des environs de Berne aimerait placer son fils agé de 15 ans, dans le canton de Neuchâtel, en échange d'un autre garçon du même âge, qui serait parfaitement soigné, et qui pourrait au besoin fréquenter le collége de Berne. Il y a aussi dans le village un bon instituteur pour l'anglais et le français. S'adr. au bureau de cette feuille.

88 Deux jeunes institutrices de la Suisse allemande désirent se placer dans un pensionnat ou dans une maison particulière, pour pouvoir se perfectionner dans la langue française, en échange des leçons qu'elles seraient appelées à donner. S'adr. à M. le ministre Robert à Saint-Blaise.

89. On cherche un bon vigneron pour cultiver 28 à 30 ouvriers de vigne près du village de Peseux. S'adr. à M. Roulet-Sunier, au dit Peseux.

90. L'Ecuyer, serrurier, rue des Chavannes, demande pour apprenti un jeune homme intelligent et robuste.

PRIX DES DENRÉES

au marché de Neuchâtel du 17 octob. 1861.

Pommes de terre nouvelles, le boisseau	fr. 1	—
Carottes, la gerle	2	60
Raves id.	—	40
Choux, le quarteron	1	50
Poires, la gerle	5	—
Pommes, la gerle	3	—
Pois, le boisseau	5	—
Grus et habermehl, le boisseau	6	—
Noix, le boisseau	2	60
Raisin, la livre	—	35
Miel, la livre	1	20
Œufs, la douzaine	—	75
Beurre en livres	1	20
Beurre en mottes.	1	5
Lard, la livre	—	95
Châtaignes	6	—

Il y a eu sur la place du Collége 105 chars de légumes, pommes de terre, choux, raves, etc.

Paille 8 chars, à fr. 3»80 le quintal.
Foin: 4 » » 4»— »

ÉTAT CIVIL DE NEUCHATEL.

PROMESSES DE MARIAGE ENTRE

François-Louis-Philippe Suchard, fabricant de chocolat, de Boudry, domicilié à Serrières, et Emma Langer, domiciliée à Gurville Sainte-Honorine près le Havre (France).

Jules-Jean Lesegretin, employé au chemin de fer, français, et Marguerite-Louise Reymond; tous deux domiciliés à Neuchâtel.

Charles-Aug. Faesly, journalier, bernois, et Susette-Lisette Vacheron, tous deux domiciliés à Neuchâtel.

Jean Fitzé, peintre en voiture, appenzellois, domicilié à Neuchâtel, et Emma Glauser, sertiseuse, dom. à Saint-Blaise.

Samuel-Charles-Isaac DeLoës, vaudois, dom. à Lausanne, et Hortense-Caroline-Mathilde de Roulet, dom. à Neuchâtel.

NAISSANCES.

Le 5 Oct., Cécile-Louise, à Jules-Frédéric Delay et à Julie-Henriette née Grandjean, vaudois.

Le 10, Marie-Louise, à Henri-François Sennewald et à Louise née Klenck, de la Chaux-du-Milieu.

Le 13, Sara-Lydie, à Jean-Louis Meyer et à Anna-Elisabeth née Frei, argovien.

Le 14. Bertha-Marie, à Benoit Trafelet et à Susanne née Rothacher, bernois.

Le 17, Un enfant du sexe féminin, né mort, à Jean-Samuel Hurny et à Anna-Marie née König, bernois.

DECÈS.

Le 12 Oct., André-Camille-Auguste, 2 ans, fils de André Winkelmann et de Anna-Marie née Ingold, bernois.

Le 12, Elisabeth Ryter, 57 ans, ouvrière à la papeterie de Serrières, bernoise.

Le 12, Carolina Rydberg, 28 ans, institutrice, célibataire, suédoise.

Le 13, Sophie-Emma, 1 an, 6 mois, 23 jours, fille de Henri Gunther et de Susanne-Julie née Cornaz, de la Chaux-du-Milieu.

Le 17, Edmond-Théophile, 10 mois, fils de Jean Schläfli et de Pauline-Rosalie née Bécheraz, bernois.

Nouvelles.

FRANCE. — Nous avons dit dans le précédent numéro que le 12 octobre, vers trois heures du matin, parvenait à Nîmes la fatale nouvelle que Lalle et Bességes venaient d'être envahies par la rivière de La Cèze. On estimait à 80 le nombre des ouvriers enfermés dans les galeries. Tout secours était jugé impossible, Toutefois le préfet du département requérait un train spécial et partait avec le général.

A 9 heures, l'ingénieur des mines estimait à plus de 600,000 hectolitres la quantité d'eau qui avait inondé les mines de Lalle. Les travaux d'épuisement continuaient.

A midi, on trouvait un cadavre tout près du sol, à l'endroit même où la fissure s'était produite. On pratiquait un sondage pour connaître le chemin de l'inondation. Malgré tous les efforts, aucun espoir n'était permis, vu l'immense profondeur, évaluée à 182 mètres. Le préfet distribuait les premiers secours aux veuves que le maire lui signalait comme les plus nécessiteuses.

A 9 heures et demie du soir, on croyait avoir entendu frapper dans l'intérieur des vieilles galeries. Quatre chantiers travaillaient activement sous la direction de l'ingénieur des mines; le 13 octobre, à minuit, on avait gagné 6 mètres, mais on n'avait plus entendu frapper dans l'intérieur des galeries. L'ardeur au travail était immense, l'ordre et le calme parfaits, l'affluence des populations considérable.

Le 14, à 9 heures du matin, on avait acquis la certitude que des ouvriers étaient vivants, probablement au nombre de trois, à 20 mètres au-dessous d'une galerie où l'on essayait de pénétrer; quatre puits et une galerie étaient ouverts pour l'atteindre; 12 mètres de profondeur étaient déjà perforés; M. l'ingénieur Parran croyait avoir besoin de 24 heures.

Le 15 octobre, à 2 heures du matin, on a communiqué à la voix par le puits n° 3; trois ouvriers étaient là se disant en bon état.

Dans la nuit du 15 au 16, des trois malheureux ensevelis, deux ont été sauvés à minuit, après des efforts admirables. Le troisième, épuisé, est retombé et s'est noyé.

TRIESTE, 15 octobre. — Des lettres de Raguse portent qu'Omer-Pacha, ayant tenté de fortifier le passage de Duga, a été attaqué pendant la nuit par 6000 insurgés, qui ont dispersé un corps de troupes turques de 5000 hommes postés sur ce point.

Un traité secret vient d'être conclu entre la Servie et le Monténégro. La plus grande agitation règne dans la contrée.

VARSOVIE, 16 octobre. — Malgré les défenses affichées par ordre du lieutenant de l'empereur, les manifestations annoncées à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Kosziusko ont eu lieu et ont amené de nombreuses arrestations. Des charges de cavalerie ont dispersé les rassemblements. Il ne paraît pas heureusement qu'il y ait eu du sang répandu.

SCHAFFHOUSE. — Un forfait inoui vient de jeter la consternation dans notre population. Dans la nuit de samedi à dimanche, M. Stockar, membre du Grand-Conseil, a été assassiné en se rendant de son cercle à sa maison de campagne située tout près de la ville. Voici les détails que publie un journal de Schaffhouse sur cet assassinat.

« Dimanche dernier, de grand matin, une laitière qui se rendait en ville trouva sur un champ vis à vis de la place du tir un cadavre horriblement défiguré; elle en avertit immédiatement la police; le cadavre relevé et dépouillé du sang et de la boue qui le couvrait, on reconnut M. le forestier de Stockar, homme généralement très estimé. A la tête on remarquait une blessure faite évidemment avec un instrument contondant, au cou une profonde entaille et à l'un des côtés une blessure de pointe. D'objets de valeur, on n'a retrouvé que deux boutons de chemise en or; en revanche l'argent et la montre, de même qu'une partie des vêtements (les bottes et les bas) avaient été enlevés; le doigt du milieu de la main droite, auquel M. de Stockar portait une grande bague en or, était coupé et posé, dépouillé de la bague, près de la main. Tout annonce que M. de Stockar a été frappé par derrière d'un coup de marteau à la tête (les vêtements ne montrent aucune trace de lutte) et que ce coup a été mortel. Les blessures au cou et au côté paraissent n'avoir été faites qu'ensuite, pour s'assurer de la mort de la victime. On croit que ce crime a plusieurs complices qui connaissaient la personne de M. de Stockar Jusqu'à présent l'enquête n'a amené aucune découverte. Ainsi devait finir, dit le *Tagblatt,* un homme aimé et estimé de tous, à qui on ne savait pas un seul ennemi dans toute la contrée.

BERNE. — Le 13 au soir, une grande maison de Villeret, dans le val de St-Imier, est devenue la proie des flammes: cette maison contenait 33 logements d'ouvriers, dont 22 étaient occupés; ce sont donc 22 familles d'ouvriers qui se trouvent sans abri et qui ont pour ainsi dire perdu tout ce qui leur appartenait.

GENÈVE. — Le département de justice et police a étendu jusqu'à la fin de ce mois le délai donné par une ordonnance du 9 septembre pour faire couper et brûler les nids de chenilles qui se trouvent sur les haies et les arbres des propriétés rurales. Nous ne pouvons, dit le *Journal de Genève*, qu'engager vivement tous les propriétaires à faire cette opération à fond, car d'après les détails que l'on nous donne, il paraît que cette année il existe une masse énorme de ces nids, et que, si on n'y prend garde, l'an prochain, les récoltes courent risque d'être beaucoup endommagées. Nous rappelons à cette occasion que l'échenillage doit s'étendre non-seulement aux haies et aux arbres qui longent les routes, mais à toute haie indistinctement.

NEUCHATEL. — Il circule à la Chaux-de-Fonds de fausses pièces de 10 fr., à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1857. L'empreinte est assez ressemblante et le travail paraît assez fin. Ce qui les fait reconnaître c'est la couleur foncée du métal, qui se rapproche de celle du cuivre.

— La commission d'organisation de la souscription patriotique du Locle a décidé de tenter un dernier effort, en faisant une troisième tournée auprès des habitants du ressort municipal.

— Demain auront lieu les élections supplémentaires des Anciens d'Eglise. — A Neuchâtel il y aura à élire deux membres du collége des anciens de l'Eglise allemande. — Le bureau électoral siégera aujourd'hui de 3 à 7 heures, et demain dimanche de 8 à 10 heures du matin.

Dons reçus

pour les incendiés de Prêles:

Anonyme de Saint-Blaise, fr. 10. — Id. de Colombier, fr. 10. — Une dame de Saint-Blaise, fr. 20. — Mad. B.-B., fr. 20. — Anonyme, fr. 4. — M. B. B., fr. 5. — Total à ce jour, fr. 88.

De plus, quatre paquets de vêtements, des marmites et divers ustensiles de ménage.

SEPTIÈME ANNEE. **FLEURIER, 19 Octobre 1861.** N° 42.

COURRIER DU VAL-DE-TRAVERS

PARAISSANT LE SAMEDI.

Prix d'abonnement
POUR LA SUISSE :
Un an, fr. 5. — Six mois, fr. 3.
Trois mois, fr. 1»70.
Pour l'étranger, le port en sus.

ON S'ABONNE :
A **Travers,** chez M. JULES ERBEAU, négociant. — A **Couvet,** M. JOSEPH EBERHARD, négociant. A **Môtiers,** chez M. CHARLES-LOUIS CLERC, négociant. — Aux **Verrières,** chez M. EDOUARD PETITPIERRE-GRANDJEAN, négociant. — A **Buttes,** chez M. A. GRANDJEAN, négociant. — A **Fleurier,** au bureau de cette feuille, et dans toute la Suisse, au bureau des postes ou des gazettes le plus rapproché de son domicile. — Les abonnements et annonces doivent être *payés d'avance.* — Lettres et argent **franco.** — Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Prix des annonces :
10 centimes la ligne pour les deux premières insertions et 5 centimes pour les suivantes. — Les avis à insérer doivent être déposés le jeudi dans les bureaux du Val-de-Travers, et le vendredi matin avant 9 heures au bureau du COURRIER.

AVIS

Aux électeurs de la paroisse de Fleurier.

Le décès de M. Jonas-Pierre Vaucher, le jour même où il venait d'être appelé de nouveau aux fonctions d'ancien d'église, nécessitant une nouvelle élection fixée au dimanche 20 courant. Le collége des anciens a décidé d'inviter la paroisse à porter ses vues sur M. Ulysse Jeanrenaud-Guye.

Fleurier, 18 octobre 1861.

PRÉFECTURE DU VAL-DE-TRAVERS.

Perception de l'impôt direct 1861

Le préfet du district du Val-de-Travers, agissant en vertu de la loi du 30 mars 1860, prévient les contribuables que l'impôt pour l'exercice de l'année 1861, se percevra comme suit :

Verrières. — Mercredi et jeudi 23 et 24 octobre, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir, à la maison de ville.

Bayards. — Vendredi 25 octobre, de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures du soir, à la maison de commune.

La perception de la taxe municipale se fera en même temps.

Buttes. — Lundi 28 octobre, de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures du soir, et mardi 29 octobre, de 9 heures à midi à l'hôtel du Lion d'or.

Côte-aux-Fées. — Mercredi 30 octobre, de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures du soir, à l'hôtel des Trois-Couronnes.

Travers. — Vendredi 1er novembre, de 9 heures à midi, de 2 à 5 heures du soir, et samedi 2 novembre, de 9 heures à midi, à la maison de ville.

Noiraigue. — Vendredi 2 novembre, de 2 à 5 heures du soir, à l'hôtel de la Croix-Blanche.

Fleurier. — Lundi et mardi 4 et 5 novembre, de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures du soir, à la maison de commune.

Saint-Sulpice. — Mercredi 6 novembre, de 10 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir, à la maison de commune.

Couvet. — Vendredi et samedi 8 et 9 novembre, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir, à la maison de commune.

Môtiers et Boveresse. — Lundi 11 novembre, de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures du soir, au bureau de la préfecture.

Après le 30 novembre, les retardataires seront poursuivis à teneur de la loi.

Môtiers, le 8 octobre 1861.

Le Préfet, H. JEANRENAUD.

Municipalité de Fleurier.

En exécution de l'article 59 du règlement de police, le conseil municipal rappelle au public que la partie supérieure de l'ancien lit du Buttes près le Crêt de l'Assise, a été désignée pour le dépôt des déblais; tout contrevenant sera puni conformément aux prescriptions contenues dans l'article 115 dudit règlement.

Fleurier, 3 octobre 1861.

SECRÉTARIAT MUNICIPAL.

Immeubles à vendre.

Rosalie-Fanny, femme de Narcisse Dornier, et Anna-Cécile, femme de Fritz Mairet, les deux filles d'Adolphe Tuller, exposent en vente la maison qu'elles possèdent au village de Fleurier, au quartier Sous les Moulins, laquelle consiste en un appartement, grange et écurie, et une boulangerie, un clos et verger en bise et au nord de la maison, de la contenance de demi pose. Une enchère aura lieu le LUNDI 21 OCTOBRE courant, dès les 7 heures de soir, au cabaret de Gustave Vaucher, boucher.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE NEUCHATEL.

Vente de maisons.

L'administration de la société de construction de Neuchâtel exposera en vente à la minute dans ses bureaux au Faubourg, **le 15 novembre prochain,** à 3 heures après midi, les maisons neuves désignées ci-après, situées dans cette ville, savoir :

1° **Rue Purry,** n° 8, une maison formant l'angle sud-est du massif, ayant deux étages sur rez-de-chaussée et comportant 3 logements de 7 pièces, outre les dépendances.

2° **Rue du Môle,** les maisons n° 3 et 4 du plan, au centre du massif; 3 étages sur le rez-de-chaussée; logements de 5 pièces au n° 3 et de 7 pièces au n° 4 avec dépendances.

3° **Rue de l'Industrie,** côté nord, deux maisons contiguës; deux étages sur le rez-de-chaussée; logement de 5 pièces et dépendances, plus, jardin au midi, cour et terrasse au nord.

Pour connaître les conditions de vente et visiter ces immeubles, s'adresser au siége de la société.

Feuilleton du Courrier du Val-de-Travers. **3**

AVENTURES ET MALHEURS DE LA SENORA LIBARONA

Dans le Grand Chaco (Amérique méridionale).

VII

L'Indienne était dure pour moi et me traitait comme une servante ; je me fis humble. Un jour, un Chino étant entré tandis que je nourrissais l'enfant, me proposa de lui tailler une jaquette pour son usage. Jamais je n'avais taillé aucun vêtement d'homme; cependant j'eus le bonheur de réussir, et l'Indien satisfait me donna quelques morceaux de viande sèche. D'autres Chinos vinrent le lendemain m'apporter des étoffes et me faire des commandes de vêtements. Je laissai alors le nourrisson parce que la mère était méchante, et je me mis à coudre malgré de vives douleurs de poitrine. Grâce à ce travail, le maïs ne nous manqua pas, mais l'eau était saumâtre, terreuse, nauséabonde; quand j'avais bien soif, je la faisais passer à travers une toile et je me bouchais les narines.

Pour ajouter aux petits profits que me procurait mon métier de tailleuse, j'imaginai de teindre de diverses couleurs, à l'aide de certaines herbes, une vieille chemise de Don José et de fabriquer des fleurs. Je me servais d'une palme pour support en guise de fil de laiton. Mes fleurs n'avaient qu'un pétale. Mais ces imitations grossières paraissaient des merveilles aux habitants de ces pays sauvages, et ils me payaient ma peine avec des provisions de blé. Encouragée, je fis de petits reliquaires (des cœurs comme disent les Indiens) et je mis à l'intérieur de petits objets auxquels ils attribuent la vertu de chasser le mauvais air qui s'élève des marécages.

Tout mon art ne réussit pas cependant à obtenir des Chinos leur secours pour la construction d'un rancho bien nécessaire à mes deux malades. J'essayai d'en construire un moi-même. J'avais remarqué à une assez longue distance deux petits arbres qui s'étaient joints et s'embrassaient étroitement; en les élaguant un peu et en couvrant les branches supérieures, ils pouvaient du moins défendre le lit de mon mari contre le soleil et la rosée. Je me mis à l'œuvre. En deux jours je coupai une grande quantité de l'herbe totora et j'en couvris les rameaux. Je filai ensuite la laine d'une petite peau d'agneau et j'en fabriquai une natte entremêlée de minces baguettes et de longues herbes. De cette manière je réussis à faire une toiture assez impénétrable. Je n'eus pas la force ou le talent de construire les parois; mais enfin nous nous installâmes sous cet abri; nous y étions mieux.

Les jaguards erraient souvent aux environs de notre cabane. Il y en avait un surtout qu'on disait très-avide de chair humaine; on racontait l'histoire de plusieurs personnes qu'il avait dévorées. Une nuit, accablée de fatigue, je m'étais endormie sur l'herbe à une centaine de pas de notre misérable réduit. Le tigre passa près de moi; on l'avait vu s'arrêter, puis se retirer; ses traces étaient marquées sur la terre. Je frémis et remerciai Dieu de m'avoir préservée.

Le même jour, à trois lieues de là, ce tigre se jeta sur une femme qui dormait près de son mari et de sa petite fille. Il dévora l'enfant et fit des morsures dangereuses au père, qui, réveillé en sursaut, s'était saisi de sa lance. Ce fut la pauvre femme elle-même qui, fuyant et presque folle de terre, nous raconta en passant cette scène de carnage.

VIII

Quelle fin pouvais-je prévoir à nos tourments? Je n'espérais plus sauver mon mari. Si du moins, pensais-je, la raison lui revenait avant de mourir, il saurait combien je l'ai aimé et ses dernières paroles me consoleraient de toutes mes souffrances.

De grandes sécheresses survinrent; il n'était plus possible de trouver une goutte d'eau : nous humections nos lèvres avec de l'herbe pour tromper notre soif : quelquefois j'allais chercher au loin des endroits bas et ordinairement humides et je m'y roulais sur la terre pour ressentir un peu de fraîcheur.

Mes yeux étaient épuisés de larmes ; ma vue se troublait.

Une dyssenterie horrible mit le comble aux maux de mon mari et à mes épreuves...

Un jour où je traînais derrière moi une charge de bois à l'aide d'un laço, une branche me frappa violemment à la poitrine : je perdis connaissance et je restai longtemps étendue sans mouvement. Quand je me relevai, il faisait nuit, et j'eus beaucoup de peine à me traîner jusqu'à notre abri.

La peau me tombait des jambes, du visage et des épaules. Je n'avais plus d'autres vêtements que ceux qui me couvraient la peau depuis quatre mois, et j'ai honte de le dire, faute de savon, je ne les avais pas lavés. J'étais révoltée de cette malpropreté.

Un matin, dans le bois, me croyant bien seule, je voulus ôter mon linge pour le laver, en m'enveloppant de la couverture de Don José. J'étais déjà presque entièrement déshabillée lorsque, par hasard, Unzaga apparut, sans bruit, tout à coup. Sa vue me fit une telle impression, et j'éprouvai une si grande honte, que je me mis à pleurer amèrement.

On ne parlait plus de nous changer d'exil. Je me dis qu'il fallait songer à l'avenir. Je défrichai un petit espace de terre, et je travaillai pendant plusieurs jours à y faire des semailles. Je me plaisais à penser que je pouvais faire venir du maïs. Mais les soldats vinrent et bouleversèrent le sol, dispersant ou arrachant tout ce que j'avais semé ou planté. Ils prétendirent qu'ils agissaient ainsi par l'ordre d'Ibarra.

Ce n'était point d'ailleurs notre dernière étape dans le désert. On nous transporta bientôt à un endroit où deux chemins se rencontrent. Il ne se trouvait près de là qu'un bois, trop petit pour nous servir de refuge contre les Indiens. Le sol était plus stérile, l'eau introuvable, et les rares habitants du voisinage étaient inaccessibles à toute pitié.

Un jour où j'allai chercher au loin de l'eau dans ma cruche, je fus attaquée par un chien; il m'avait déjà mordue et il déchirait mon vêtement, lorsqu'un Chino vint à mon secours. Je poursuivis ma route, et, à mon grand effroi, je rencontrai bientôt un homme étrange, une sorte de monstre. C'était un sang mêlé, fils d'un sauvage du Chaco et d'une blanche. Sa figure était prodigieusement énorme en hauteur et en largeur ; son nez était si épaté, qu'il touchait presque de chaque côté à ses oreilles; ses lèvres ressemblaient à deux bourrelets ; à peine voyait-on ses yeux, qui rappelaient ceux du sanglier. Ses mains, ses pieds, ses mollets étaient d'une grosseur effroyable. Je m'arrêtai stupéfaite, glacée; je ne savais en présence de quelle créature je me trouvais. Je recueillis cependant mes forces pour lui

AVIS.

Aucune enchère n'ayant eu lieu à la séance du 28 septembre 1861, sur les immeubles dépendant de la masse en faillite de feu Paul Jeannet, exposés en vente ensuite d'expropriation, le juge de paix du cercle de Môtiers a fixé un second essai de vente pour avoir lieu à la salle de justice de Môtiers, le samedi 9 novembre prochain, à 2 heures de l'après midi, où il sera donné connaissance aux amateurs des conditions avantageuses de cette vente. Ces immeubles consistent : *a)* en une maison d'habitation nouvellement réédifiée et très avantageusement située, ayant un étage sur le rez-de-chaussée, composée de 3 vastes logements; *b)* le terrain sur lequel elle repose et qui l'entoure, en nature de jardins et clos planté d'arbres; le tout formant un max sitné au centre du village de Boveresse.

MONTES.

Ensuite de permission obtenue, le syndic à la masse de Adolphe Golay-Piaget, exposera en vente par enchères publiques, le mobilier de cette masse consistant en deux lits avec paillasses à ressorts et matelas, un canapé, tables et chaises, linge et habillements, batterie de cuisine, un potager avec accessoires et autres objets. Les montes auront lieu dans la maison de Borel, cabaretier, au Quartier neuf, **vendredi 25 octobre,** dès 9 heures du matin.

AVIS.

Un nouveau jour de mises pour la liquidation de la masse Danheisser, a été fixé au **lundi 28 octobre,** dès les 9 heures du matin, dans la maison de Mme Marchand, au Quartier Neuf, à Fleurier.

A VENDRE.

La commune de Boveresse vendra à l'enchère, pour argent comptant, des billons, du bois bûché et des branches, le **lundi 21 octobre courant,** à midi et demi. — Rendez-vous au chemin de dévestiture au dessus de la gare de Boveresse.

Emprunt de la ville de Neuchâtel,
Tirage 1 novembre.

Obligations au cours du jour, à l'Union horlogère, à Fleurier.

11 On offre du froment (dit de Pâques) blanc, non barbu, pour semence du printemps. S'adresser à Félix Barrelet ou à Charles Barrelet, d'ici au 30 courant.

VERITABLE OUATE
ANTI-RHUMATISMALE ANGLAISE
du Dr PATTISON,

à 1 fr. le paquet et 60 cent. le demi-paquet.

En vente chez **Charles Margot-Vaucher, à Fleurier.**

Cette ouate est un remède sûr et prompt contre les douleurs rhumatismales de toute espèce, qu'elles aient leur siège dans les jambes, les bras, le dos, les mains ou dans le cou; elle est employée avec succès contre le mal de dents.

Dépôt général chez RINGK et Cie, à Schaffhouse.

Chez G. Berghof, à Fleurier

Glaces de Paris et miroirs d'Allemagne, du plus simple au plus riche encadrement.

Grand choix de porcelaine, porcelaine opaque et cailloutage.

Coutellerie en tous genres, à des prix très-modiques.

Tôle vernie, plateaux, paniers à pain, lampes de cuisine, etc.

Métal anglais, bouilloires, cafetières, théières.

Lampes et fournitures de bureau.

J.-CH. SCHMIDT,
PELLETIER-BANDAGISTE,
A NEUCHATEL,

Tiendra la foire de Couvet, le 11 novembre prochain, avec un bel assortiment de pelleterie, casquettes en drap et en pelisse, chapeaux de feutre, souple et apprêté, au dernier goût; bretelles, bandages, bas en gomme et en peau de chien, pour varices; caleçons en peau de chamois, très bons contre le rhumatisme; il se recommande également pour tous les rhabillages de pelleterie et de tout ce qui concerne son état.

Son banc sera vis-à-vis de l'Eglise. Il y séjournera deux jours. Ses prix seront très modiques.

AVIS.

Ch^s^-L^s^ CLERC, à MOTIERS, offre à louer, pour entrer de suite ou à Saint-Martin, **un grand et un petit appartement.**

Chez le même l'**éclairage au gaz liquide** est au complet.

A VENDRE

A un prix raisonnable, du bon bois de hêtre. S'adresser à M. Jules Erbeau, à Travers, qui indiquera.

Chez Margot-Vaucher, à Fleurier :

Fromage de Limbourg première qualité. — Grand choix de paniers en tous genres.

Avis important!

Monsieur Jules DUBOIS-FAVRE, du Locle, tout en remerciant l'honorable public du Val-de-Travers de la confiance qu'on lui a témoigné lors de son dernier voyage, a l'avantage d'annoncer à son honorable clientèle qu'il séjournera quelques jours seulement, à Fleurier et à Couvet. Ses marchandises consisteront en un choix immense en tapisserie, ouvrages de fantaisie terminés et échantillonnés, savoir : Coussins, cambrequins, guéridons, tapis, chauffeuses, devants de cheminées, petits bancs, chancelières, bretelles, ceintures, étuis à cigarres, liens de serviettes, pantouffles, etc., etc.; en outre, une quantité d'articles en maroquinerie, tels que nécessaires, sacs de dames, depuis fr. 1»50, buvards, portefeuilles, porte-monnaie, étuis à cigarres, etc. Broderies de Saint-Gall ; comme M. Dubois a la faculté de retourner en fabrique ses broderies, il rend attentif les dames qui peuvent en avoir besoin, ce qu'il aura l'avantage de leur soumettre étant du dernier goût. Ses marchandises consisteront en parapluies, parfumerie, brosses à habits, à cheveux, à dents et à ongles, etc.

Chaussures d'hiver, doublées de laine, pour enfants et fillettes, etc.

Ces tapisseries étant ce qu'il y a de plus nouveau par la variété, la beauté de ces articles; il engage vivement les dames du Val-de-Travers à attendre d'avoir vu son déballage avant de faire leurs achats, étant persuadé de pouvoir satisfaire les goûts les plus exigeants.

Le déballage aura lieu dans une quinzaine de jours au plus tard.

ANTOINE BAILLI,
A FLEURIER,

Vient de recevoir de Paris un grand assortiment de parapluies en soie et en coton, beau choix de chapeaux à la dernière mode, bottines et souliers pour messieurs et dames, et habillements confectionnés pour hommes.

AVIS.

20 Au domicile du soussigné, au Bourgeau, à Couvet, on offre à vendre d'ici à la fin du mois,

---

demander comment je pourrais me procurer un peu d'eau. Il parlait : il me répondit rudement que je n'avais qu'à aller à quatre lieues de là, puisqu'il y allait bien lui-même, et il s'éloignant en murmurant.

Un instant après, je fis une rencontre plus heureuse. Une femme, à l'aspect de mes vêtements en lambeaux, de ma pâleur et de l'épuisement de mes forces, sauta de son cheval, m'embrassa et me demanda où j'allais. Elle était à la recherche de chevaux qu'on lui avait volés. Quant elle m'eut écoutée, elle m'aida à monter en croupe, me conduisit à un endroit où elle me fit donner de l'eau, deux petits fromages, un peu de farine, et me ramena non loin de ma retraite, mais en me priant de ne rien dire de ce qu'elle avait fait pour moi, tant le seul nom d'Ibarra inspirait de terreur!

Un orage nous surprit un jour dans un bouquet de bois épais où j'avais transporté mon mari. L'obscurité devint profonde; le tonnerre éclatait tout autour de nous. Le soir vint, et la pluie ne cessa point de tomber. Je n'avais aucun moyen de faire du feu. A notre gîte ordinaire, j'avais de petites bougies que je fabriquais moi-même : je roulais des chiffons sur de petits bâtons et je les enduisais de la cire du miel que je découvrais de loin en loin dans le désert; mais cette fois il fallut passer la nuit au milieu de l'inondation, dans les ténèbres et la terreur. Vers l'aube, une calandre, cachée sous le feuillage même de l'arbre qui nous couvrait, se mit à chanter : Unzaga me dit que c'était un petit oiseau qui ressemblait à l'alouette : son chant était si doux, si mélodieux, mêlé de cadences si riches et si variées, que je l'écoutais tout émue avec enchantement et comme soulagée : en ce moment il me semble l'entendre encore.

De jour en jour, la difficulté de satisfaire notre faim et notre soif augmentait. Au mois d'octobre, nous n'eûmes plus d'autre ressource que des épis de froment verts. Je les faisais rôtir; puis je les pilais et les mêlais à une eau saumâtre; cette nourriture nous causait d'horribles souffrances d'entrailles ; il fallut y renoncer.

J'appris que mon frère, informé de toutes mes souffrances, avait voulu venir vers nous : au moment où il se préparait à partir, Ibarra lui avait fait défendre avec menaces de donner suite à son projet.

J'avais oublié de dire qu'au temps où nous avions encore quelques provisions et un rancho, la femme d'Unzaga, Dona Rafaela Carol, avait passé onze jours avec nous; mais, ne pouvant endurer plus longtemps nos souffrances, elle était repartie en maudissant le jour où elle avait mis le pied dans le désert.

Je ne puis m'étonner assez de ne pas avoir été victime de la férocité des Indiens. Un matin, je trouvai sur la lisière du bois une de leurs flèches, à peine longue d'une demi-toise, et terminée par trois pointes aiguës faites d'un bois très-dur. Je la pris et me sauvai toute tremblante sous notre toit. Quelques instants après, il me fallut sortir pour aller chercher de l'eau, et, à moins de cinq cents pas, je me heurtai, glacée d'horreur! contre une tête sanglante, celle d'un homme du voisinage que nous connaissions ; à quelques pas gisait le cadavre de sa petite fille percée de coups de lance.

Les soldats qui veillaient sur nous à distance, quoique bien armés, ne redoutaient pas moins que nous ces sauvages. Un soir, le sergent vint me demander si je savais où étaient les Indiens. Il me raconta qu'ils avaient surpris une dame d'un bourg situé à quelque distance, l'avaient dépouillée de ses vêtements malgré ses cris, et enlevée. Je lui dis que si jamais il me voyait exposée au même péril, je le suppliais en grâce de m'envoyer une balle de son fusil, bien persuadée que la nouvelle de ma mort affligerait encore moins ma famille que celle de mon enlèvement. — « Certainement non, répondit cet homme avec un affreux regard ; je n'aurais garde de faire ce que vous demandez : au contraire, si je le pouvais ou si j'osais, je vous garrotterais bien, et j'irais vous vendre à quelque riche habitant de Montévideo. » — Depuis ce jour, je ne pouvais plus voir ce misérable sans effroi. Je me cachais dès que je l'apercevais, comme aux moindres bruits lorsque je croyais entendre les Indiens. Dans une de ces heures d'angoisses, exténuée et mourant de faim, la pensée me vint de prier ma famille d'envoyer quelqu'un pour me sauver et me ramener près d'elle : Ibarra ne s'y serait point opposé ; mais presque aussitôt je repoussai cette tentation comme une lâcheté criminelle, je m'indignai contre moi-même, je me prosternai, je priai Dieu de me pardonner et je m'appliquai avec plus d'ardeur à donner des soins à mon mari, à le soulager, à chercher les moyens de prolonger son existence. Hélas ! je ne pouvais me faire d'illusions. Il était visible que sa fin ne devait pas être très-éloignée.

IX

Que dirai-je de plus? La plainte des malheureux est monotone. Don José devint plus malade encore. Chaque jour il était pris d'attaques nerveuses et s'évanouissait souvent.

Le 11 du mois de février, vers les deux heures de l'après-midi, il tomba dans des convulsions terribles. J'étais seule, loin de tout secours. Unzaga venait de recevoir du sergent un ordre qui l'avait contraint à s'absenter. Que faire? que devenir? Je serrai mon mari dans mes bras, je le penchai sur mon sein, je le soulevai, j'essayai de comprimer ses soubresauts violents ; mais j'étais impuissante à le calmer, alors, désespérée, je m'éloignais, je marchais à grands pas, je poussais de grands cris dans cette solitude, je revenais, je l'embrassais, je le regardais avec terreur, je me détournai de nouveau, cherchant une sorte de soulagement dans l'excès même de mes clameurs! je sentais bien que mon mari allait mourir; je me mis à genoux près de lui et je priai Dieu avec ferveur; je posai encore sa tête sur mon sein; mais, épuisée par cette lutte effroyable, je me sentis peu à peu m'affaiblir; mes yeux ne distinguaient plus rien, je frissonnai et je perdis connaissance.

J'ignore combien de temps je restai inanimée, entre la vie et la mort; lorsque je sortis de cette léthargie, le corps de Don José, à moitié couché sur moi, était déjà glacé. Que n'avais-je expiré en même temps que lui!

Je me souviens qu'en ce moment suprême je ne versai pas une larme ; j'étais immobile de stupeur.

Mille pensées traversaient à la fois mon esprit, et toute ma vie passée me revint à la mémoire comme dans un tableau. Etait-ce bien moi qui étais là, en haillons, dans ce désert, devant le cadavre de mon mari! J'avais dix-neuf ans. Une année auparavant j'étais heureuse, entourée d'affections, de bien-être ; tout souriait à mes espérances!

Unzaga revint : il baissa la tête tristement en voyant le pauvre mort, et essaya de balbutier quelques paroles d'encouragement. Presque aussitôt un soldat vint le chercher encore, et l'entraîna sans lui laisser le temps de me donner un conseil.

Je passai la nuit seule, près du corps de mon bien-aimé Don José. Des bruits que je n'entendais pas ordinairement, des cris d'oiseaux nocturnes et des miaulements de jaguards se mêlaient aux gémissements du vent. Il y eut un moment où je crus distinguer des rumeurs confuses, des voix hu-

pour cause de départ, une pendule, meubles, ustensiles de cuisine, vaisselle, verrerie, etc., à des prix avantageux.

JUSTIN JAQUET.

Cirage de caoutchouc.

Cette préparation qui est d'un noir de jais, est entièrement dégagée d'acide; elle rend le cuir souple et flexible et ne le rougit jamais.

Par boîtes de 5 à 75 centimes.

Grenaille pour la chasse.

Chez G. BERGHOF, à Fleurier.

22. A vendre des bons vins blancs et rouges, à pot renversé, à fr. 1 le pot et à un prix inférieur par feuillette, et contre argent comptant chez Widmer, boulanger, à Saint-Sulpice.

Chez Emile Borel, à Fleurier :

Beau choix de chaussures, pour messieurs, dames et enfants.—Le même offre à louer pour la Saint-Martin un **joli appartement**.

PERLES DE BOHÊME

Brillantes et argentées, de toutes nuances, pour corbeilles, dessous de lampes, etc., etc.,

Chez EBERHARD, à Couvet.

AVIS.

La Société **Maret Ritter et Cie**, à Neuchâtel, a l'honneur d'informer le public qu'elle a toujours un approvisionnement complet des produits en terre cuite de sa fabrication, tels que tuiles ordinaires et à nervure, briques ou carrons creux et pleins, drains de toutes dimensions, etc., le tout en première qualité.

La société Maret, Ritter et Ce est aussi en mesure de fournir aux constructeurs les pierres de taille jaunes de ses carrières d'Hauterive à des prix très-avantageux.

Tuilerie de Couvet.

On peut s'y procurer constamment par grandes ou petites quantités, des carrons-planelles, des carrons-creux, tuiles première qualité, bien cuites et **garanties**, tuyaux de drainage, etc.

A LOUER.

27 A l'**Hôtel de France**, à Fleurier, tenu par le citoyen Mourot, on offre à louer des chambres meublées avec la pension, si on le désire.

28 A louer pour le 1er novembre prochain, une **grande chambre** à deux fenêtres, avec canapé, et pouvant se chauffer. S'adresser au bureau de cette feuille.

PELLETERIE, CHAPELLERIE.

CONFECTIONS POUR MESSIEURS ET DAMES.

AUGUSTE PERRENOUD,

A COUVET,

Offre en vente pour la saison d'hiver, à prix réduits : MANCHONS, PELISSES, MANCHETTES martre, putois, petit-gris noirs et autres.

CHAPELLERIE NOUVELLE. Chapeaux fantaisie en drap et feutre apprêté, loutre, Adalbert, Canotier, Tudor, Andalous, etc.

***En solde à vingt-cinq pour cent de rabais,* un lot de chapeaux et casquettes formes ordinaires. Réparations de chapeaux.**

RAGLANS et SURTOUT pour messieurs. Belle confection et bien cousus, depuis 20 francs.

MANTEAUX, PALETOTS, CARACOS, MANTELETS ZOUAVE depuis 8 francs.

Ses magasins sont toujours assortis en tissus, nouveautés, draperie, toilerie, soierie et articles pour trousseaux.

ON NE PAIE QUE FRANCS 6

En espèces ou contre remboursement pour obtenir une demi-action pour le tirage

du 20 et 21 novembre

De la grande distribution de gains capitaux.

Cette dernière contient en général plus de **14,000 gains** parmi lesquels se distinguent ceux de ev. florins **200,000, 100,000, 50,000, 30,000, 25,000, 20,000, 15,000, 12,000, 10,000, 5000, 4000, 3000, 2000, 1000,** etc.

Une action entière coûte fr. 12 et un quart fr. 3. Les gains seront versés en argent comptant par la maison de banque soussignée dans toutes les villes suisses. Les prospectus et listes seront envoyés gratis. Pour toutes demandes, s'adresser directement à

STIRN et GREIM, banquiers, à Francfort s/M.

NB. On y vend également des actions de Bade et de la Hesse au prix le plus juste.

maines, rauques, sauvages; je ne doutai pas que ce ne fussent celles des Indiens. Je me sauvai dans le bois, courant tout au travers, en dehors des sentiers, tremblante et pleine d'effroi, sans oser m'arrêter, ni écouter. Avançant toujours, j'arrivai haletante à une éclaircie ; au delà il n'y avait plus qu'un fourré impénétrable de ronces et d'épines. Je me jetai à terre, épuisée ; il y avait bien longtemps que je n'avais rien mangé : la soif me brûlait, mais j'étais sans force pour me relever et chercher.

Je demeurai là, étendue sur le sol, incapable de mouvement et de pensée, le reste de la nuit, le jour suivant et l'autre nuit encore.

Le bruit s'était répandu que les Indiens m'avaient enlevée. Seul, un homme du voisinage dont j'avais pansé le bras (c'était le malheureux qui avait combattu contre un jaguard) s'était mis à me chercher. Ayant par hasard reconnu l'empreinte de mes pieds sur une fourmilière, il suivit mes traces, et, après les avoir souvent perdues ou retrouvées, il arriva jusqu'à moi. J'étais sans voix et à peu près inanimée. Il me souleva, me coucha sur son dos, et me coucha près du corps de Don José.

Dès que j'eus repris un peu de force, je priai ce brave homme de me procurer des chevaux et une voiture, afin qu'il me fût possible de conduire les restes de mon mari jusqu'à la cure de Matara. Il partit, mais il ne revint que deux jours après : il avait été obligé de faire vingt lieues pour trouver deux chevaux.

On devine ce que j'eus à endurer d'angoisses de toutes sortes pendant son absence ; je renonce à les décrire. J'avais peur de rester avec mon pauvre mort après l'heure des prières ; je m'éloignais, puis je revenais dans la crainte qu'il ne devînt la proie des bêtes féroces.

Quand le moment fut venu de placer le corps sur le char on me dit que cela n'était pas possible. Les membres se séparaient ; les chairs tombaient par lambeaux. Il fallut me résigner. Je donnai la sépulture à mon mari près du lieu même où il avait expiré. Deux hommes le descendirent dans une fosse. Je priai Unzaga, qu'on avait enfin laissé revenir près de moi, de mettre un signe à cette place pour que plus tard il me fût, du moins, permis de recueillir les tristes restes de mon bien-aimé et de les transporter en terre bénie.

Unzaga se lamentait : « Que vais-je devenir ? s'écriait-il. Qui voudra maintenant soigner mes plaies ? Je mourrai seul, ici, sans secours ! Adieu, senora ; adieu, vous qui étiez ici notre soutien et notre consolation ! »

Pauvre homme ! sa plainte me déchirait l'âme. Mais que pouvais-je faire ?

Je me hâtai d'aller à Matara et je priai aussitôt le curé de célébrer un service.

Le commandant eut le courage de me faire demander les fers qu'on avait mis aux pieds de mon mari. Je n'avais plus de patience. Je lui fis répondre qu'il n'avait qu'à envoyer ses soldats les chercher au désert.

Notre chariot n'avançait que lentement. Je passai quatre nuits en route sans pouvoir dormir. Lorsque j'arrivai devant notre maison à Santiago, une de mes sœurs, Eulogia, dit en me voyant : « Agostina revient : Libarona est mort ! »

Et moi je criai : « Mes enfants ! mes enfants ! »

Ma mère et ma sœur Isabelle accoururent et mirent dans mes bras Elisa et Lucinde ! Chers enfants ! avec quels transports je les embrassai ! J'étais saisie de leur ressemblance avec leur père !...

Le docteur Monge se trouvait dans la maison ; mes yeux étaient injectés de sang ; il ordonna qu'on me fit coucher sans délai. Ma famille vit alors de combien de plaies mon corps amaigri était couvert. Je ne m'étais pas déchaussée depuis un an, afin d'être toujours prête, pendant les nuits, à soigner mon mari ou à fuir les Indiens. Je restai longtemps malade. Il m'arriva plusieurs fois de m'élancer, la nuit, hors de ma couche en jetant des cris de terreur : j'étais en proie aux rêves les plus horribles : je croyais entendre les Indiens ou les jaguars !

Dès que je fus rétablie, nous abandonnâmes tout ce que nous possédions à Santiago, et nous retournâmes au Tucuman.

Peu de temps après, j'eus la douleur d'apprendre la déplorable fin d'Unzaga. Réduit à se nourrir de racines, il avait voulu fuir; mais s'étant égaré, il avait cédé au découragement et s'était arrêté à la malheureuse pensée d'aller se jeter aux pieds d'Ibarra. Le monstre, en voyant ce corps à peine vêtu de haillons et couvert d'ulcères, avait froidement appelé quatre soldats et leur avait ordonné de tuer à coups de lance notre pauvre compagnon d'infortune.

Après douze années d'inutiles supplications, j'ai enfin obtenu la permission de faire transporter les restes de mon mari à Salta, et je lui ai élevé un tombeau.

Depuis la mort d'Ibarra (en 1847), son honorable neveu, le noble général D. Antonio Taboada, pendant une de ses expeditions dans le désert, a voulu voir l'endroit où Don José avait rendu le dernier soupir, et y a fait construire et dressé par les soldats mêmes qui avaient été les instrumens de nos tortures, une grande croix de bois portant sur ses bras cette inscription :

Hommage de l'amitié à un martyr de la tyrannie.

Plusieurs voyageurs français ont vu, dans le cours de ces dernières années, la senora Dona Agostina. Le savant docteur Martin de Moussy, compagnon de voyage de M. Poucel dans les provinces du nord de la confédération argentine, a bien voulu nous écrire à ce sujet les lignes suivantes :

Monsieur,

Tous les détails que vous connaissez sur le séjour de Madame Libarona aux frontières du désert du Chaco sont d'une entière exactitude... J'ai eu moi-même l'honneur de voir cette héroïne de l'amour conjugal, au mois d'août 1857, à Salta, où elle est retirée au sein de sa famille; mais alors je ne connaissais que très-incomplétement son admirable histoire. C'est quelques mois après, à Tucuman, et à Santiago del Estero, théâtre des événements, que la véracité de ce récit m'a été confirmée par plusieurs témoins oculaires. Cette histoire lamentable y est d'ailleurs de notoriété publique et les habitants de cette dernière ville sont fiers de leur héroïque compatriote.

Dona Agostina Palacio de Libarona n'a point dépassé l'âge mûr, puisqu'elle n'avait que dix-neuf ans en 1841, époque de l'exil et de la mort de son mari. Aujourd'hui, environnée des siens, objet de la vénération publique, au milieu d'une famille qui l'aime (et c'est une des premières de la province), sa position actuelle est sans doute une compensation bien méritée aux malheurs de sa jeunesse, mais la délicatesse de cette aimable dame, toujours aussi bonne que belle, n'en tire nullement vanité.

Martin de MOUSSY.

Paris, mai 1861.

FIN.

31 On offre à louer pour la Saint-Martin prochaine, un **joli petit appartement** dans la maison de Ch.-Aug. Reymond, à Saint-Sulpice.

32. On offre à louer dans le bâtiment du cercle aux Bayards, pour Saint-Martin, un **logement** composé de trois chambres et accessoires avec jardin, plus deux ateliers. S'adresser, pour les conditions, à M. Louis Guye-Chédel.

33 A louer, à la Côte-aux-Fées, deux **beaux appartements** de différentes grandeurs, avec jardins et dépendances, pour y entrer de suite ou en Saint-Martin prochain. S'adresser à M. Samuel Pilet, propriétaire.

34 On offre à louer, à Fleurier, une **chambre meublée,** ayant son entrée indépendante. Le bureau indiquera.

35. Plusieurs **appartements** avec les dépendances nécessaires sont à remettre à Môtiers. S'adresser au comptoir de l'agence de la banque.

36. A louer, à Fleurier, pour Saint-Martin 1861, un joli **appartement** composé de plusieurs chambres et dépendances nécessaires. S'adresser au bureau de cette feuille.

Demandes et offres de services.

La place de servant du cercle de Saint-Sulpice est à repourvoir. Les personnes qui y auraient des vues, doivent s'adresser d'ici au 10 novembre, au président, le citoyen Edouard Junod, à Saint-Sulpice.

38. On demande de suite deux journaliers que l'on occuperait à casser des pierres. S'adresser au bureau de cette feuille.

AVIS DIVERS

39. On demande à emprunter **fr. 1000** contre bonne hypothèque. S'adresser au bureau de cette feuille.

AVIS.

Les entrepreneurs qui désireraient entreprendre la fourniture et la confection d'une assez grande quantité de pavés à faire pour la commune des Verrières, sont invités à se rencontrer à la maison de ville aux Verrières, **mercredi 23 octobre 1861,** à 1 heure après midi, où l'adjudication en sera remise.

Verrières, le 15 octobre 1861.

L.-C. GUILLAUME, notaire.

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert un bureau d'affaires et qu'il se chargera de toutes procurations, écritures, comptes, recouvrements, rédaction d'exploits et généralement tout ce qui a rapport aux affaires juridiques et commerciales.

S'adresser directement à lui, au quartier neuf à **Travers,** près de la gare du chemin de fer.

ALPHONSE GRISEL.

AVIS.

42 Un Suisse, sur le point d'émigrer dans une colonie anglaise des plus fertile et des plus salubre, pour s'y livrer à l'agriculture, désirerait trouver quelques compatriotes résolus à partager les mêmes chances de fortune. Un petit capital est indispensable. Lettres franco au bureau de cette feuille sous les initiales J. J. nº 1.

EMPRUNT
de la ville de Neuchâtel (Suisse).

Capital fr. 1,250,000.

Au 8me tirage du 1er novembre prochain, sortiront 225 obligations, la 1re avec **5000 francs;** plusieurs avec 300, 100, 50, 25 francs, etc.

Chaque année il y a deux tirages, l'un en mai, l'autre en novembre. Chaque obligation sort au moins avec **11** francs. On peut se procurer de ces titres (en affranchissant les lettres et l'argent) pour le tirage du 1er novembre prochain, à **1** fr. **50** centimes pièce, chez M Léon Huguenin, agent commercial à Chaux-de-Fonds, rue Nenve, 11.

La liste du tirage paraîtra 8 jours après dans la *Feuille officielle* de Neuchâtel.

Messieurs les négociants de Fleurier et des localités environnantes, qui voudront bien me favoriser pour le camionnage, sont priés de déposer leurs lettres d'avis, signées, chez M. H. Gex fils, ou me donner l'autorisation de livrer leurs marchandises en gare; je me charge aussi des expéditions.

PIERRE HENNY.

ASSOCIATION OUVRIÈRE

Assemblée générale.

Ensuite d'une décision du conseil de surveillance, l'assemblée générale est convoquée pour **lundi 28 octobre prochain,** à 2 heures après midi, au temple français du Locle. Pour prendre part aux délibérations, Messieurs les actionnaires devront être munis de leurs titres définitifs. Le bureau chargé de délivrer les cartes d'admission sera ouvert à l'hôtel de ville, le jour de l'assemblée, dès 8 heures du matin.

Chaque actionnaire peut se faire représenter par un sociétaire, mais nul ne peut réunir plus de 3 voix.

ORDRE DU JOUR :

Rapport de la direction et du conseil de surveillance.

Locle, le 4 octobre 1861.

LA DIRECTION.

Changement de domicile.

L'atelier de Jean Rieder, émailleur, est actuellement dans la maison de M. Jules Vaucher, menuisier, à Fleurier.

Objets perdus ou trouvés.

46. On a trouvé à la gare de Couvet, un **chapeau neuf;** le réclamer contre désignation et frais d'insertion, chez M. Rosselet-Dubied, à Couvet.

FEUILLE OFFICIELLE

DU 17 OCTOBRE 1861.

FAILLITES.

Par jugement rendu aujourd'hui, le tribunal civil du district du Val-de-Travers a prononcé la faillite du citoyen **Henri-Frédéric Leuba allié Juvet,** cabaretier, fils de Abram-Frédéric Leuba, de Buttes, y domicilié. En conséquence, les créanciers du prédit Henri-Frédéric Leuba, sont requis, sous peine de forclusion : 1º de faire inscrire leurs titres ou réclamations au greffe du tribunal civil, à Môtiers-Travers, dès le 11 octobre 1861 au 11 novembre suivant, ce dernier jour jusqu'à 5 heures du soir, moment où les inscriptions au passif seront closes et bouclées; 2º de se présenter devant le tribunal de la faillite, qui siégera à l'hôtel de ville à Môtiers-Travers, le vendredi 15 novembre 1861, dès les 9 heures du matin, pour procéder à la liquidation. — Môtiers-Travers, le 7 octobre 1861.

Communiqué

Nous pouvons annoncer avec plaisir que le canton de Neuchâtel sera dignement représenté à l'exposition de Londres, tant par le nombre de ses exposants, 75, que par les différents échantillons de ses produits industriels.

Un membre du comité.

Nouvelles du Jour.

FLEURIER. — Par arrêté du 8 octobre, le conseil d'état convoque pour le dimanche 20 courant, à l'issue du service divin du matin, le collége électoral de Fleurier pour la nomination d'un ancien.

NEUCHATEL. — Le délai fatal pour l'envoi des objets destinés à l'exposition industrielle de Londres est, d'après un avis du département de l'intérieur, prolongé jusqu'au 15 février 1862.

— Une conférence entre les délégués de l'Ouest et du Franco-Suisse a eu lieu samedi à Neuchâtel sous la présidence de M. Pioda et a mis fin au différend qui séparait les deux compagnies. Après de longs pourparlers, pendant lesquels les deux parties se sont donné raison, il a été convenu de donner suite à la convention qui avait été précédemment conclue, c'est à dire que l'on maintient la gare à Vaumarcus et que là se fera l'échange des locomotives.

CHAUX-DE-FONDS. — Il circule à la Chaux-de-Fonds de fausses pièces de dix francs, à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1857; ce qui les fait surtout reconnaître, c'est la couleur foncée du métal, qui se rapproche de celle du cuivre.

LOCLE. — Trois voleurs ont essayé, jeudi 3 courant, d'entrer de force dans la ferme de la Joux, au-dessus des Ponts. Une femme seule était dans la maison, dont elle avait fermé la porte; les trois bandits ne pouvant forcer la porce, tentèrent d'entrer par la fenêtre, mais la gardienne de la ferme, munie d'un chandelier en bois, reçut le premier et le second en leur administrant de si violents coups sur la tête, que le troisième n'essaya pas de monter et gagna, avec ses deux acolytes, le chemin de la forêt.

SUISSE. — Le dîner offert par le conseil fédéral au corps diplomatique a eu lieu à l'hôtel du Faucon, à Berne. Le couvert, sans le vin, était de 100 francs, la carte à payer au nom de la confédération s'élève à 10,000 francs.

ZURICH. — Le 8, un homme, âgé d'une soixantaine d'années, à l'ouïe dure, qui marchait sur la voie ferrée près de Wallisellen, n'ayant pas entendu les cris du garde-voie, a été atteint par un train et jeté de côté avec une telle violence, qu'il est mort quelque temps après à l'hôpital où on l'avait transporté.

BERNE. — L'ascension du Wetterhorn a encore été faite le 8 courant par un touriste allemand.

Villeret. Le 13 au soir, une grande maison à Villeret a été la proie des flammes. Cette maison contenait une trentaine de logements pour familles d'ouvriers et vingt-deux de ces logements étaient occupés.

FRANCE. — Le 11, dans la soirée, un violent orage a éclaté dans le midi et causé une affreuse catastrophe dans le bassin houiller de Bességes (Gard). Une des mines de Lalle appartenant à lr compagnie des forges de Terre-Noire et Bességes, ayant été envahie par les eaux, un éboulement s'est déclaré, et une centaine d'ouvriers auraient péri étouffés ou noyés. Le malheur est irréparable; rien que pour vider le puits, les ingénieurs pensent qu'il faudra plus de trois mois. — Les travaux de sauvetage sont poursuivis avec une grande activité. On espérait dans la soirée du 14 pouvoir communiquer avec les malheureux qui sont enfouis. On entendait leurs cris et leurs coups de pioche.

Chemins de fer neuchâtelois.

Recettes du mois de septembre : *Ligne Locle-Chaux-de-Fonds-Neuchâtel,* francs 47,659»39. — *Ligne du Littoral,* fr. 87,934»98. — *Ligne des Verrières,* fr. 18,672»02.

Nominations.

Dans sa séance du 8 octobre courant, le conseil d'état a ratifié la nomination faite par le conseil municipal de Fleurier, du citoyen **Auguste Vaucher-Clerc,** en qualité d'inspecteur du bétail à Fleurier, et celle du citoyen **André Lequin,** comme adjoint dudit inspecteur.

FLEURIER. — Imprimerie et lithographie Montandon Frères.

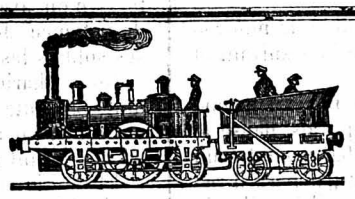

CHEMIN DE FER FRANCO SUISSE.

Service d'hiver à dater du 15 octobre 1861.

De Pontarlier à Neuchâtel.

GARES.	41	43	45
	matin	matin.	soir.
Pontarlier *Dép.*	5,—	11,45	5,35
Verrières »	5,36	12,28	6,15
Boveresse »	6,01	12,57	6,44
Fleurier et Môtiers.			
Couvet »	6,13	1,11	6,59
Travers »	6,25	1,24	7,14
Noiraigue »	6,41	1,43	7,35
Auvernier «	7,13	2,17	8,14
Neuchâtel *Ar.*	7,25	2,30	8,29

De Neuchâtel à Pontarlier.

GARES.	42.	44	46.
	matin.	matin.	soir.
Neuchâtel *Dép*	7,40	11,45	5,30
Auvernier »	7,55	12,01	5,47
Noiraigue »	8,33	12,39	6,25
Travers »	8,49	12,55	6,41
Couvet »	9,02	1,08	6,54
Boveresse «	9,15	1,21	7,07
Fleurier et Môtiers.			
Verrières «	9,44	1,50	7,36
Pontarlier *Arr.*	10,17	2,23	8,09

Jura-Industriel.

Trains se dirigeant sur Neuchâtel.

Départ du Locle pour Neuchâtel : 8,35 du matin — 1,10, 6,05 du soir.

Arrivée à Neuchâtel à 10,25 du matin, — 3, 7,55 du soir.

Trains de Neuchâtel sur le Locle.

Départ de Neuchâtel : 8 h. du matin. — 3,45, — 8,20 du soir.

Arrivée à la Chaux-de-Fonds, à 9,51 du matin, 5,27, 10,02 du soir.

Arrivée au Locle à 10,15 du matin,—5,51 10,26 du soir.

Des billets d'aller et retour, valables pour le dimanche et le lundi, sont délivrés le dimanche à Neuchâtel, pour chacune des gares du Franco-Suisse et réciproquement à chacune de ces gares pour Neuchâtel; — à Pontarlier, pour les Verrières, Boveresse, Couvet, Travers, Noiraigue et Neuchâtel et réciproquement à chacune de ces gares pour Pontarlier.— Des tarifs spéciaux à prix très réduits pour les écoles, pensions, sociétés permanentes, corporations, émigrants, sont déposés dans les gares du Franco-Suisse.